

# *La Revue d'Egypte Economique & Financière*

**Organe hebdomadaire d'information sur la vie économique  
de l'Egypte et de l'étranger**

ADMINISTRATION et RÉDACTION  
**LE CAIRE ALEXANDRIE**

30, Rue Kasr-el-Nil 9, Rue de Stamboul  
Tel. 46165 Tel. 22117 - 20107  
B.P. 465 B.P. 624

Adresse Télégraphique "PUBLIOR"

Concessionnaire Exclusif  
de la Publicité :

**SOCIÉTÉ ORIENTALE  
DE PUBLICITÉ**

30, Rue Kasr-el-Nil, Le Caire  
9, Rue de Stamboul, Alexandrie

A B O N N E M E N T S

EGYPTE ETRANGER

UN AN P.T. 100 Lst. 11.0

SIX MOIS P.T. 60 Sh. 18/-

LE NUMÉRO P.T. 3

## *Au Sommaire :*

Signal d'alarme

**Le Déficit de la Balance Commerciale Egyptienne**

Les mesures à prendre pour y faire face.

Le Problème des Dettes Foncières

**Le Nouveau Projet de Loi sur les Dettes Hypothécaires**

Préjugés Économiques

**La Libre Concurrence et la Question des Cartels  
en Egypte**

La Hausse des Droits sur les Cotonnades

**Une Lettre de la Commission de la Bourse  
de Minet-el-Bassal**

Politique Fiscale

**La Hausse des droits de douane et d'accises**

Pour Redresser la Situation

**La « Reflation » aux Etats-Unis**

En Marge de la Crise Économique

**Sur les Marchés Monétaires**

## RUBRIQUES :

Revue de la Presse Arabe - Echos et Nouvelles - Informations Financières - Informations Économiques de l'Étranger  
Chronique de la Bourse des Valeurs - Lettre de Bruxelles  
Revue Cotonnière - Revue du Marché de Gros.



## Signal d'alarme

# LE DÉFICIT DE LA BALANCE COMMERCIALE ÉGYPTIENNE

## Les mesures à prendre pour y faire face

Les derniers chiffres relatifs à notre commerce extérieure constituent un véritable signal d'alarme, dont il serait dangereux de ne pas tenir compte. Au cours des quatre premiers mois de l'année actuelle nos exportations n'ont atteint que 11.181.830 livres, contre 18.088.520 pendant la période correspondante de 1937, ce qui représente une chute de près de 7 millions de livres, soit 40%. C'est énorme. Ce recul impressionnant est naturellement surtout dû au ralentissement de nos exportations cotonnières, et à la baisse prononcée du coton.

De janvier à avril nous n'avons exporté que pour 8 millions de livres de coton, contre plus de 13 millions au cours des mêmes mois de l'année écoulée. Nos exportations cotonnières ont donc accusé une réduction de 5 millions de livres, soit plus de 38%.

Pendant ce temps, nos importations ont augmenté, puisqu'elles sont passées de L.E. 11.145.335 en 1937 à L.E. 12.002.135 en 1938, accusant ainsi un accroissement de près d'un million de livres.

Il résulte finalement de tous ces chiffres que notre balance commerciale qui accusait un solde de 7 millions de livres en notre faveur pendant les quatre premiers mois de 1937 est devenue déficitaire, l'excédent des importations sur les exportations n'est pas loin de s'élever à 1 million de livres.

Naturellement ce chiffre ne représente pas nécessairement le solde total de la balance des comptes de l'Égypte et il est fort possible quoique pas du tout certain, que nos exportations invisibles, par exemple les dépenses des touristes aient augmenté cette année par rapport à la saison précédente, compensant ainsi, dans une certaine mesure le déficit de la balance des marchandises.

Mais cette observation ne constitue qu'une maigre consolation, même si elle est confirmée par les faits. N'oublions pas d'autre part, les dépenses importantes effectuées, chaque été,

par les Égyptiens allant villégiaturer à l'étranger. Il est un fait indiscutable: nos ventes à l'étranger ont considérablement diminué. Il est évident que si nous voulons éviter que la situation ne s'aggrave il nous faudra prendre rapidement des mesures pour opérer un redressement énergique et salutaire.

Ces mesures peuvent être classées en deux catégories différentes suivant leur nature: les unes seront d'ordre négatif, les autres seront positives.

Examinons d'abord ces dernières. Le gouvernement doit tout mettre en oeuvre pour encourager l'exportation de nos produits et principalement du coton. Rappelons le rôle fécond que joue à ce point de vue une propagande rationnellement menée. Or on a récemment supprimé le crédit de 8.000 livres dont disposait le Ministère du Commerce pour l'organisation de la propagande à l'étranger au profit de nos produits. En fait cette somme aurait dû être accrue, et rien ne justifie l'adoption d'une mesure qui met l'exportateur égyptien dans un état d'infériorité vis-à-vis de ses concurrents étrangers sur les divers marchés. Il est heureux de constater cependant, que les autorités compétentes se sont rendues compte du préjudice que la suppression du crédit destiné à la propagande, cause à l'Égypte. Le Ministère des Finances a, en effet, été sollicité, il y a quelques jours de réinscrire ce crédit au budget du Ministère du Commerce. Nous sommes d'avis, comme nous venons de le dire, que ce crédit devrait même être augmenté d'une manière substantielle.

D'autres mesures ont été proposées pour développer nos exportations. On a engagé le gouvernement à inaugurer pour le coton une politique de primes à l'exportation. On a proposé que cette prime soit de l'ordre de 20 piastres par cantar. Cette idée est certainement à étudier. Mais il serait bien plus simple d'adopter une mesure que nous avions préconisée, ici même, il y a deux ou trois mois déjà: la suspension, au moins tempo-

raire de la taxe à l'exportation de 10 piastres environ qui trappe notre coton. Si on nous avait écouté lorsque nous avons fait cette suggestion, il est fort possible que nos stocks de coton n'auraient pas été aussi importants qu'ils le sont aujourd'hui. Malheureusement, les Gouvernements s'ils accueillent avec faveur toute mesure tendant à accroître leurs recettes, sont nettement hostiles à tout ce qui pourrait avoir pour effet de réduire ces dernières, même si le sacrifice vaut la peine d'être consenti.

Ce que nous disons là nous ramène à la question de la majoration du tarif douanier des cotonnades. Nous ne nous laisserons pas de répéter que vu la situation défavorable de notre commerce d'exportation — situation que les chiffres commentés plus haut ne font que mettre en relief avec plus de vigueur, — le gouvernement égyptien doit éviter d'adopter la moindre mesure qui risquerait de nous aliéner nos clients. Or la récente modification des droits sur les cotonnades a soulevé une tempête de protestations dans tous les pays qui voient leurs exportations à l'Égypte frappés par le nouveau tarif et spécialement en Angleterre où la question n'a pas tardé à être portée du plan purement commercial au plan diplomatique.

Certains de nos confrères ont voulu prendre ces protestations à la légère, et, en ce faisant, ils faisaient bon marché des intérêts supérieurs de l'Égypte. Prétendant que les Anglais ne pouvaient boycotter le coton égyptien pour la raison qu'ils ne pouvaient s'en passer, ils ont vivement conseillé au gouvernement de passer outre aux protestations de nos clients et fournisseurs, et de ne pas les prendre au sérieux. Ils ont affirmé que ceux qui, en Égypte, faisaient le plus de bruit et protestaient avec la plus véhémence contre les nouveaux droits représentaient en bonne partie les importateurs égyptiens de tissus étrangers qui faisaient passer leurs intérêts avant ceux de l'Égypte.



## LE PROBLÈME DES DETTES FONCIÈRES

LE NOUVEAU PROJET DE LOI  
SUR LES DETTES HYPOTHÉCAIRES

Le nouveau projet de loi dit du «Règlement des dettes hypothécaires» approuvé récemment par le Conseil des Ministres et qui fera bientôt l'objet de débats parlementaires conserve l'armature générale de l'ancien projet élaboré par le Gouvernement de Nahas pacha, adopté par la Chambre dissoute et discuté mais non voté par le Sénat.

Le nouveau projet apporte cependant des modifications essentielles à l'ancien texte faisant disparaître les atteintes que ce dernier portait aux principes constitutionnels et à la règle fondamentale de la séparation du pouvoir judiciaire du pouvoir administratif.

Les critiques que nous avons faites à ce sujet lors de la discussion parlementaire de l'ancien projet trouvent aujourd'hui satisfaction dans le nouveau texte élaboré par le Gouvernement actuel.

L'article 16 du nouveau projet édicte que lorsque la Commission dite «du Règlement des dettes hypothécaires» se trouvera devant une contestation portant sur la nature, l'existence, le rang ou le montant d'une des créances en distribution, elle devra surseoir à toute opération et obligatoirement renvoyer le litige devant le tribunal de première instance compétent.

C'est sur ce point que le principe fondamental de la séparation des pouvoirs est respecté.

Il n'appartiendra pas à la Commission administrative du Ministère des Finances de se prononcer sur des contestations qui relèvent organiquement des tribunaux.

Il est à remarquer que, par une disposition spéciale du projet, les parties sont cependant privées du droit d'appel en cette matière: le tribunal compétent auquel la contestation aura été renvoyée par la Commission statuera, en effet, d'urgence et en dernier ressort sans aucun recours d'aucune sorte.

Sur les autres points que relèvent du rôle qui lui confié, la Commission statuera elle-même sans recours.

Elle le fera notamment sur la question de l'estimation du bien grevé.

Cette question est cependant capitale, puisque de la valeur attribuée à ce bien dépendra la possibilité de réduire les créances hypothécaires, c'est-à-dire de les amputer, d'exproprier partiellement les titulaires de ces créances.

La Commission, aux termes du projet, — et sur ce point l'ancien texte

n'est pas modifié — peut procéder à l'estimation du bien grevé d'après les éléments de son dossier; elle peut, à défaut, désigner un expert; et, en définitive, elle tranche et fixe définitivement et sans recours la valeur à attribuer au bien.

C'est cette valeur qui déclenchera la procédure de réduction ou qui déterminera l'inadmissibilité de toute réduction.

Le nouveau texte se différencie, en second lieu, de l'ancien projet en ce que de la masse des créanciers venant à la distribution sont supprimés les créanciers chirographaires.

Dans le nouveau projet les seules créances susceptibles de réduction et constituant la masse du passif sont les créances hypothécaires.

On ne pourra donc se plaindre de voir participer au passif des créanciers chirographaires douteux dont l'existence apparente aurait pu fausser l'application de la loi dans l'esprit où le législateur a envisagé le problème.

Le nouveau texte ajoute à l'ancien projet une disposition aux termes de laquelle la réduction des dettes pourra être refusée par la Commission si le débiteur possède d'autres biens meubles ou immeubles que celui dont il s'agit.

Il est certain que dans certains cas il aurait été exorbitant de voir un débiteur nanti d'une certaine fortune mobilière et immobilière bénéficiaire, sur un bien déterminé grevé d'hypothèques avant 1932, d'une réduction au détriment de ses créanciers.

La nouvelle disposition permettra à la Commission d'éviter une telle injustice.

Le nouveau texte contient, d'autre part, quelques précisions de détail sur les conditions dans lesquelles la Commission administrative poursuivra ses délibérations et pourvoira à la réduction de son propre règlement intérieur.

Le monopole assuré aux avocats par l'ancien projet est supprimé: les demandes de réduction ne seront pas nécessairement présentées par l'intermédiaire d'avocats, sauf à la Commission, lorsqu'elle l'estimera opportun, d'exiger que le débiteur se fasse représenter ou assister par un membre du Barreau.

Les dispositions de l'ancien projet relatives aux effets de la réduction sur les créances garanties par une caution ont été supprimées.

On se souvient des difficultés d'interprétation que, sur ce point, l'ancien texte aurait pu présenter. Ces difficultés disparaissent avec le texte lui-même.

Reste cependant le problème de la caution, qu'il faudra résoudre selon les principes généraux du droit.

Les créanciers chirographaires, ayant été écartés de la masse, le nouveau projet les prive également du droit de procéder à une quelconque exécution sur le bien dont il s'agit pendant cinq ans après la décision définitive de la Commission.

Un moratorium spécial frappe ainsi les créanciers chirographaires quant au bien libéré par la procédure spéciale établie par la loi.

Ce bien est dégrevé, selon l'expression légale il est purgé. Si les créanciers chirographaires non parties à la distribution avaient pu tout aussitôt procéder à la vente forcée de ce bien, on aurait écarté un écueil pour se heurter à un autre.

On a pensé que les créanciers chirographaires, qui se voient ainsi paralysés quant au bien particulier dont il s'agit pendant une période de cinq ans, ne peuvent sérieusement se plaindre, car une procédure d'expropriation poursuivie par les créanciers hypothécaires aurait probablement abouti à une distribution où lesdits créanciers chirographaires n'auraient pu être colloqués utilement.

Le règlement avantageux de la situation hypothécaire du débiteur ne peut que faire naître l'espoir que les créanciers chirographaires, cinq ans après, pourront être payés par un débiteur remis à flot.

Sans doute les créanciers chirographaires auront-ils le droit de prendre des mesures conservatoires, notamment des affectations hypothécaires, pour éviter que le débiteur dégrevé ne puisse disposer du bien par vente ou hypothèque.

Sur un dernier point le nouveau projet apporte une modification à l'ancien. D'après l'ancien article 25, les créances réduites étaient réputées cédées au Crédit Hypothécaire Agricole d'Egypte à partir de la publication de la loi et pour le montant intégral avant la réduction avec les clauses originaires.

Le nouveau texte laisse au créancier, pour sa créance réduite, la faculté de ne pas voir sa créance cédée d'office au Crédit Hypothécaire.



## PRÉJUGÉS ÉCONOMIQUES

# LA LIBRE CONCURRENCE ET LA QUESTION DES CARTELS EN EGYPTE

Sans doute certains aspects de la libre concurrence sont condamnables, mais sans doute aussi faut-il en reconnaître l'efficacité incomparable en tant que principal promoteur de progrès véritable, c'est-à-dire de celui qui réalise plus de bien-être général. Aussi même les régimes les plus totalitaires, les plus centralisateurs en respectent le principe tout en le surveillant de près. Il n'est que le régime bolchévique qui l'ait répudié tout comme il a répudié d'autres principes et valeurs qui ont toujours constitué et constitueront à jamais la base des rapports individuels et collectifs des peuples civilisés. Et encore n'en ont-ils aboli que le libre jeu, car ils s'évertuent d'en assurer les bénéfices par d'autres formes d'émulation entre individus et entreprises telles que les primes à l'accroissement des rendements individuels ou collectifs, les récompenses aux contremaîtres et directeurs d'usine qui réalisent la meilleure production quantitative ou qualitative avec la plus grande économie de matières premières et combustibles, les prix de revient les plus bas, etc.

Dès lors, de même qu'il est avantageux pour tout régime économique de sauvegarder le principe de la concurrence, de même y a-t-il lieu de la maîtriser dès que son action s'exerce dans un sens contraire à son but qui est de favoriser le « progrès créateur de bien-être ».

Tel est le cas lorsque la concurrence entre producteurs d'une même catégorie est poussée au point de déterminer, soit une baisse des prix de vente et par voie de conséquence des profits, des salaires et de l'offre d'emploi qui sont, tous trois, fonction des prix de vente, soit l'arrêt de tout renouvellement de l'outillage, soit enfin l'accumulation de ruines par la défaillance des entreprises les plus dignes d'appui, c'est-à-dire les plus petites et celles qui ne se résignent pas à recourir aux procédés déloyaux et aux manoeuvres frauduleuses auxquelles la concurrence effrénée donne fatalement lieu.

Dans ce cas, le meilleur moyen pour mettre fin à cet état de choses aussi préjudiciable aux individus qu'à la communauté, le meilleur remède, disons-nous, est l'entente entre producteurs. Ces ententes doivent avoir pour objet un compromis tendant à mettre un terme à cette concurrence funeste et indésirable à tout point de vue.

Moyennant une meilleure division du travail et une répartition équitable des marchés, ces ententes ramènent les prix du niveau normal permettant à toutes les entreprises saines de vivre d'une vie indépendante et de prospérer selon leurs mérites pour le plus grand bien de la communauté, sans écarter la concurrence qui continue à s'exercer entre les différentes entreprises sur la base la plus saine, à savoir celle de l'organisation et de la technique.

Cependant le public, sous l'impression d'un préjugé ou de slogans qui dénaturent les faits et déforment les idées ou par la confusion des termes ententes avec monopoles, corners et pools, et étant donné que la conclusion de ces ententes sont suivies d'une hausse des prix qui, en réalité, n'est qu'un retour au prix normal comme cela se produit après toute crise, attribue injustement à ces ententes la volonté d'exploiter le consommateur ou l'usager par une inflation excessive des prix.

Nous montrerons plus loin par des données précises et contrôlables que les ententes n'entraînent pas une hausse anormale des prix mais un simple redressement profitable en définitive à la communauté.

Le public oublie que s'il est vrai que sous le régime de la concurrence déréglée les individus profitent dans un premier temps de la baisse artificielle des prix qu'elle entraîne, il n'en est pas moins vrai que dans un deuxième temps, ils auront à payer des prix bien plus forts que les prix normaux que les ententes ont pour objet de rétablir.

En effet, ne pouvant continuer indéfiniment à travailler en pure perte, les concurrents les plus forts du point de vue financier ou technique ainsi que les moins scrupuleux finiront par éliminer ou absorber les plus faibles et plus honnêtes. Une fois devenus maîtres du marché, les vainqueurs hausseront les prix à leur gré ou tout au moins bien au delà du niveau normal à la faveur de la défaite de la concurrence.

Et si nous parlons des individus seulement et non de la collectivité, c'est que celle-ci n'a rien à gagner et tout à perdre du chef d'une concurrence déréglée et d'un marché déprimé, car ce dérèglement et cette dépression dans une branche quelconque de la production se répercute fatalement sur les autres.

Le malentendu que nous nous sommes efforcé d'éclaircir se produit aussi à l'égard de l'effet du tarif douanier sur les prix intérieurs. D'après les adversaires de la réforme, ces prix devaient hausser « en proportion directe de la marge de protection accordée par le tarif ».

« Il n'en a été rien ». Bien au contraire, dans bien des cas, les prix sont intérieurs à ceux antérieurs au tarif compte tenu des facteurs de baisse ou de hausse, dans d'autres ils se sont maintenus à leur niveau primitif et seulement dans un petit nombre de cas ils ont haussé au niveau normal, c'est-à-dire au niveau duquel ils se seraient trouvés, n'était l'absurdité du régime douanier préexistant.

En encourageant la création de nouvelles entreprises ou en élargissant le marché des produits nationaux, le tarif douanier a déterminé dans une infinité de cas, la baisse des prix soit par la diminution des prix de revient déterminée par l'accroissement de la demande des produits nationaux, soit par la baisse des prix de la concurrence étrangère tendant à vaincre la résistance de l'industrie nationale, soit enfin par la pression de la concurrence locale.

Il en a été de même quand aux conséquences des ententes conclues entre certaines industries locales de même nature, en vue d'éviter entre elles une concurrence ruineuse et stérile et de leur permettre de faire front contre l'effort destructeur des concurrents étrangers.

Voici, à l'appui de ce que nous venons de dire, quelques précisions concernant des produits types, ceux de la métallurgie, de la cimenterie et de la céramique.

### PRIX DE GROS

	Déc. 1929	Déc. 1937
Lit à boldaquin, piliers de 2" carré en laiton de 120 cms. modèle No. 186 .....	9.250	4.560
Lit à colls. de 1 1/2" rond noir No. 86, 120 cms. de largeur .....	1.900	1.150
Lit à 4 colls. de 2" rond en laiton modèle No. 60B de 120 cms. de largeur .....	7.250	3. —
Lit à 4 colls. de 1 1/4" rond noir No. 66 .....	1.200	0.800
Porte-manteaux en laiton No. 501 .....	2.500	1. —



Lit de camp courbe de 1" rond blanc No. 271.	1.100	0.800
Lit d'enfant à baldaquin cols de 1" 70x140 cms.	2.750	1.500
Sommier Sphinx 120x188 cms.	1.500	1. —

Pour «l'industrie de la céramique» (tuyaux grès, appareils sanitaires, carreaux de pavage et de revêtement matériel réfractaire, etc.) il serait difficile de donner un tableau analogue, vu la multiplicité des articles et

#### PRIX MOYENS DU CIMENT FCO. CHANTIER CAIRE DE 1925 à 1936

1925	P.T. 345	à	P.T. 335	
1926	» 345	»	» 335	
1927	» 345	»	» 325	
1928	» 320	»	» 275	
1929	» 295	»	» 280	
1930	» 245	»	» 230	
1931	» 220	plus	30	P.T. accise payé au Gouvern. = P.T. 250
1932	» 220	»	30	P.T. » » » » = P.T. 250
1933	» 220	»	30	P.T. » » » » = P.T. 250
1934	» 210	»	30	P.T. » » » » = P.T. 240
1935	» 210	»	50	P.T. » » » » = P.T. 260
1936	» 210	»	50	P.T. » » » » = P.T. 260

De 1925 à 1929 la production locale ne représentait que le 25% environ de la consommation totale. Il en résultait de fortes variations de prix dans une même année, selon que le marché était plus ou moins abondamment fourni par l'importation.

des qualités. Toutefois, un examen attentif des prix de ces produits nous permet d'affirmer que, non seulement ils ne sont pas supérieurs à ceux antérieurs à la réforme douanière, mais que, dans bien des cas, ils ont subi une baisse sensible.

« L'Egypte Industrielle ».

## SIGNAL D'ALARME

(Suite de la page 2)

Un éclatant démenti a été donné la semaine passée à une thèse aussi absurde. La Commission de la Bourse de Minet el Bassal elle-même a jugé nécessaire d'attirer l'attention du gouvernement sur le préjudice que pourraient subir nos exportations cotonnières si les nouveaux droits sur les cotonnades étaient maintenus. Or les membres de la Commission ne représentent certainement pas une minorité négligeable dans le domaine économique égyptien.

La décision adoptée par la Commission il y a quelques jours, et soumise au chef du gouvernement souligne le fait que ses membres comprennent: 13 représentants des exportateurs de coton, 3 représentants des exportateurs de graines, 4 représentants de banquiers, 4 représentants des négociants du coton de l'intérieur, 7 représentants des producteurs nommés par le Ministère des Finances, représentant de la Bourse des Marchandises d'Alexandrie.

La décision de la Commission de la Bourse de Minet-el-Bassal insiste sur le fait que nos clients pourraient fort bien réduire leurs achats de notre coton les filateurs qui ne peuvent se dispenser de la consommation des cotons égyptiens, étant devenus une minorité, contrairement aux conditions qui existaient en filature il y a quelques années.

Voilà des paroles à méditer par ceux qui prennent à la légère les menaces de boycottage qui nous parviennent de l'étranger.

On constate cependant avec satisfaction que le gouvernement égyptien se rend fort bien compte de la véritable portée de la question. Il semble que son attitude, à ce sujet, soit devenue plus conciliante. La dernière note concernant les nouveaux droits l'indique bien.

Des rumeurs ont circulé ces derniers temps, selon lesquelles nos dirigeants comptent donner satisfaction, au moins dans une certaine mesure à nos grands clients et fournisseurs, et tout particulièrement ceux du Lancashire.

Ces rumeurs semblent se préciser. Il paraît que des négociations ne tarderont pas à être entamées entre notre gouvernement et les milieux intéressés en vue de mettre fin à un différend qui n'a que trop duré. On dit aussi que des pourparlers auront lieu entre nos autorités et la délégation du Lancashire qui se trouve actuellement aux Indes, lors du passage de cette dernière en Egypte. On pense que la question pourra être rapidement réglée alors.

Il faut le souhaiter ardemment. Ce n'est pas le moment de paralyser notre commerce extérieur et par conséquent la vie économique même du pays. Le gouvernement a lui-même intérêt à ce que les affaires se développent. Le rendement des nouveaux impôts qui seront appliqués bientôt ne pourra qu'être influencé d'une manière défavorable par une crise commerciale qui appauvrirait le pays et réduirait le standard de vie de ses habitants.

Edgar Anzarut.

## LE PROBLÈME DES DETTES FONCIÈRES

(Suite de la page 3)

En ce cas les intérêts conventionnels ne courront sur sa créance réduite qu'à un maximum de 8%.

Nous avouons que sur ce point nous ne saisissons pas clairement le processus voulu par le projet de loi. Une fois les créances réduites par l'application de la procédure instituée par le nouveau texte législatif, se pose la question du règlement des dettes réduites.

Si l'on se fait par le Crédit Hypothécaire, celui-ci devient titulaire de la créance primitive.

Qu'y gagnera le débiteur en dehors de cette novation par changement de créancier et de la réduction des intérêts à 6% l'an ?

Si le créancier s'oppose à la cession au Crédit Hypothécaire, comment sera-t-il réglé ?

Ce sont deux questions dont la réponse ne se trouve pas dans le texte du projet et qu'il faudra résoudre en recourant à d'autres éléments de solution.

Telles sont les modifications principales apportées par le nouveau texte à l'ancien projet.

On voit que le principe de la réduction, de l'amputation législative d'une partie de la créance, est demeuré le même.

On nous dit que c'est là une loi populaire et que c'est pourquoi les partis de toutes nuances l'approuvent.

Nous avons des raisons de croire que cette intervention législative n'est cependant pas du goût des créanciers hypothécaires qui avaient fait confiance à l'organisation juridique du crédit immobilier.

Tout au moins le nouveau projet écarte-t-il certaines des atteintes que l'ancien portait à des principes essentiels et c'est en cela qu'on lui doit un meilleur accueil qu'au premier.

Il appartient maintenant au Parlement d'en discuter et d'arrêter le texte, définitif cette fois, depuis si longtemps attendu.

Même pour les créanciers hypothécaires, une mauvaise solution vaut mieux qu'une interminable incertitude.

« Journal des Tribunaux Mixtes ».



## LA HAUSSE DES DROITS SUR LES COTONNADES

# Une lettre de la Commission de la Bourse de Minet-el-Bassal

Emus par le développement tout particulier que prenait la question de la hausse des droits de douane sur l'importation des cotonnades étrangères, et inquiets des plaintes fort nombreuses reçues des filateurs du Lancashire, les membres de la Commission de la Bourse de Minet-el-Bassal se sont réunis tout dernièrement pour étudier la question. Après une étude minutieuse du problème, la Commission décida d'intervenir auprès du Gouvernement Egyptien. La lettre que nous reproduisons ci-dessous fut adressée au Président du Conseil des ministres par la Commission de la Bourse de Minet-el-Bassal.

Alexandrie, le 30 mai 1938.  
Excellence,

J'ai l'honneur d'exposer à Votre Excellence que la Commission de la Bourse de Minet-el-Bassal, qui est composée de 32 membres dont :

- 13 représentant les exportateurs de coton ;
- 3 représentant les exportateurs de graines de coton ;
- 4 représentant des Banquiers ;
- 4 représentant les Négociants de coton de l'Intérieur ;
- 7 représentant les Producteurs nommés par le Ministère des Finances ;
- 1 représentant la Bourse des Marchandises d'Alexandrie ;

a été informée que la plupart de ses membres exportateurs ont reçu des plaintes de la part d'un grand nombre de filateurs de coton égyptien au sujet de l'augmentation des droits de douane sur les cotonnades.

La Commission tient avant tout à préciser qu'elle se rend parfaitement compte qu'il y a une nécessité absolue de protéger et de venir en aide à l'industrie locale, mais elle croit que cette aide ne devrait pas être de nature à nuire à l'écoulement du principal produit de l'Egypte, le coton ; toute réduction dans la consommation de ce dernier affecterait forcément l'économie générale du pays, car tandis que les filatures locales consomment environ 500.000 cantars, une quantité variant de 9 à 10 millions doit être exportée.

La Commission, après avoir examiné la question, craint que l'augmentation du tarif douanier ne puisse avoir des répercussions fâcheuses pour l'écoulement de la récolte cotonnière, c'est pourquoi elle croit qu'il est de son devoir de soumettre respectueusement, à Votre Excellence, les constatations suivantes :

Il résulte des lettres reçues de la filature étrangère que cette augmentation des droits de douane sur les cotonnades a créé une mauvaise im-

pression dans les pays consommateurs de coton égyptien ; il est à craindre que le consommateur ne donne sa préférence à des cotons d'autres provenances et n'abandonne le coton égyptien à égalité de prix, la filature à l'étranger étant à même dans de nombreux cas d'employer des cotons d'autres variétés pour le confectionnement d'un même article ; les filateurs qui ne peuvent se dispenser de la consommation des cotons égyptiens étant devenus une minorité, contrairement aux conditions qui existaient en filature, il y a quelques années.

En outre, il pourrait se faire que dans certains pays, où les devises provenant de l'exportation des marchandises sont affectées à compenser les achats effectués à l'étranger, ces dites devises ne subissent une diminution si l'Egypte achetait moins de cotonnades aux pays en question ; il

en résulterait, en conséquence, un tort pour l'Egypte qui ne pourrait plus expédier la même quantité de coton brut faute de devises disponibles.

D'autre part, pendant ces quelques dernières années dans la plupart des pays souffrant du manque de devises étrangères ou à change contrôlé, la tendance a été d'effectuer des échanges de leurs marchandises, telles que l'exportation de leurs cotonnades, engrais chimiques, charbon, etc... contre des achats de coton égyptien, et il serait à craindre que la réduction de nos achats dans ces pays n'entraîne une réduction correspondante de l'exportation de nos cotons.

La Commission se permet de formuler une prière à Votre Excellence et d'exprimer l'avis qu'en protégeant la filature locale, ce ne soit pas d'une manière qui soit de nature à affecter l'écoulement de la récolte de l'Egypte surtout à un moment critique où les stocks de coton s'accumulent en Egypte.

Nous nous tenons à l'entière disposition de Votre Excellence, pour lui fournir toutes les informations qu'il lui plairait de demander.

Veuillez agréer, Excellence, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Président,  
Ahmed bey Farghaly.

## POLITIQUE FISCALE

# LA HAUSSE DES DROITS DE DOUANE ET D'ACCISES

Dans un article paru dans notre numéro du 5 mars 1938, nous relevions qu'une des principales, sinon la plus importante des ressources du Trésor Egyptien demeurera toujours le revenu provenant des droits de douanes et d'accises. Nous faisons prévoir que le Gouvernement procédera à une augmentation tant des droits de douane que des taxes sur la consommation. Nous avons eu un accroissement sensible du droit d'accise sur le sucre. Maintenant on vient de procéder à un accroissement des droits d'accise sur l'alcool et le ciment, ainsi que du droit ad valorem additionnel qui a été porté de 2 à 3%. La taxe sur les alcools a passé de 12 P.T. par litre à 20, soit une augmentation de 66%, et celle sur les ciments de P.T. 50 à 70 par tonne, soit de 40%. On prévoit, que dans l'ensemble, cette augmentation permettra au gouvernement de réaliser un surplus de recettes de l'ordre de L.E. 700.000 environ.

Voici les décrets relatifs aux modifications de ces droits :

**Décret modifiant le droit de consommation ou d'accise sur certains articles.**

Nous, Farouk 1er, Roi d'Egypte.  
Vu la Loi No. 61 de 1937 relative

au délai de présentation au Parlement du projet de loi portant établissement du tarif douanier et du projet de loi en matière d'accise ;

Vu les deux Décrets en date du 14 février 1930 dont l'un est relatif aux droits d'accise sur les produits du sol ou de l'industrie nationale et l'autre relatif aux droits d'accise sur les produits importés ;

Vu le Décret en date du 21 mars 1935 modifiant le droit de consommation ou d'accise sur certains articles ;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres ;

**DECRETONS :**

Art. 1. — Il sera perçu un droit de consommation ou d'accise sur les articles portés au tableau annexé au présent décret, que ces articles soient produits par la fabrication locale ou importés de l'étranger, conformément aux taux qui y sont prévus, au lieu de ceux prévus pour les mêmes articles au tableau annexé aux Décrets des 14 février 1930 et 21 mars 1935.

(Lire la suite en page 17)



## Pour Redresser la Situation

# LA "REFLATION" AUX ETATS-UNIS

Nous indiquions dernièrement, qu'avril est le premier mois au cours duquel on peut constater les résultats positifs de la politique d'expansion monétaire aux Etats-Unis. On sait que cette politique fait partie d'un nouveau programme conçu par le président Roosevelt en vue de ranimer l'économie.

Mais ce programme va entraîner un supplément de charges pour le budget fédéral de 3,2 milliards de dollars. Cela n'est naturellement pas de nature à faire disparaître le déficit budgétaire. Quant celui-ci pourra-t-il être résorbé ?

A cette question, M. Roosevelt a répondu en ces termes lors de son discours du Congrès :

« Rendons-nous bien compte que la dette fédérale — elle représente plus de 25 millions de dollars — ne peut être payée que si les revenus de la nation s'accroissent sensiblement.

« De quelque point de vue que nous examinons les choses, nous arrivons à conclure que le revenu public actuel ne suffit pas à activer le rythme de l'économie.

« Notre responsabilité nous impose le devoir d'aider au processus normal de la formation des revenus ».

Ceci veut dire que le Gouvernement américain choisit entre deux maux.

Si d'un côté la production et les débouchés menacent de se restreindre, avec les conséquences sociales qui en découlent, il y a d'autre part, un danger de gonflement du budget.

Roosevelt a décidé de courir le risque d'une légère inflation — ou, comme on préfère le dire avec ménagement, le risque d'une légère « reflation » — plutôt qu'une contraction nette des débouchés.

Cette attitude n'est pas neuve ; bien plus, le « New Deal » s'en était tenu dès l'origine au principe que le problème était d'activer avec le moins d'accrocs possible la production et les échanges et non de maintenir une fixation rigide de la valeur de la monnaie.

Le rapport annuel du Conseil des Gouverneurs du Federal Reserve System pour 1937 contient, dans son supplément, un exposé « des buts de la politique monétaire ». Le rôle du Conseil y est précisé de la manière suivante :

« La stabilité économique plus que la stabilité des prix doit être l'objectif général de la politique officielle ; ce qui veut dire que la politique officielle actuelle s'écarte de celle préconisée autrefois par Roosevelt.

« Naturellement, on sait que « les fluctuations de prix importantes causent des dommages », mais le « Conseil est convaincu que le but final, c'est-à-dire l'emploi aussi étendu que possible de la richesse nationale, ne peut pas être atteint sans un maintien rigide des prix ».

C'est pourquoi la stabilité des prix n'est pas le seul but de la politique monétaire.

Ceci confirme que la constance de la valeur de la monnaie, si souhaitable qu'elle soit en période normale, doit être sacrifiée si des circonstances de force majeure l'imposent.

Comme on peut le lire dans le rapport au Conseil, cette opinion intéressante fut communiquée en août 1937 à la Commission du Sénat pour les questions agricoles, c'est-à-dire au moment où le Sénat avait exigé une prise de position à l'égard de certains problèmes de politique agricole.

La prépondérance de la politique de la conjoncture ressort, au surplus, des refus répétés des Administrations compétentes de s'engager à longue échéance en matière de politique monétaire, contrairement aux démarches faites en vue de stabiliser la monnaie définitivement.

On peut ajouter que le gouvernement Roosevelt a pu se décider d'autant plus facilement en faveur d'une politique de crédit visant à ranimer l'économie, que sur la base des expériences acquises jusqu'à présent, le Cabinet croit pouvoir espérer que la reflation attendue des crédits, des prix et des revenus entraînerait automatiquement un gonflement des rentrées d'impôts et que le Gouvernement sera en mesure alors d'arrêter

au moment opportun l'inflation budgétaire — comme on essaya de le faire jusqu'en 1937, mais la tentative échoua parce qu'une conjoncture en baisse força le Gouvernement à réduire ses dépenses.

La nouvelle « Pomp priming » (amorçage de la pompe) est-elle vraiment nécessaire et opportune ?

Les opinions sont très contradictoires à ce sujet : beaucoup d'hommes d'affaires s'inquiètent des charges croissantes du budget fédéral.

Sur un autre point, il y a cependant unanimité complète : le renforcement de l'initiative privée est beaucoup plus important qu'un relèvement des dépenses publiques faites pour des raisons de politique économique.

Comme le disait M. Roosevelt dans son message au Congrès.

« Il est très important pour l'économie publique que les capitaux privés trouvent à s'employer ».

Il ajouta, ce qui est très intéressant :

« Nous admettons tous que les propriétaires de ces capitaux sont justifiés à tabler sur un bénéfice approprié ».

Les investissements intensifs de capitaux privés revêtent une signification particulière parce qu'une révision de transactions privées infuserait beaucoup plus de capitaux dans la circulation que les crédits envisagés par le gouvernement fédéral. Pour cette raison, les projets du programme Roosevelt relatifs à la déstérilisation du montant d'or de 1,4 milliard de dollars inactif jusqu'à présent sont particulièrement significatifs et ils méritent d'être envisagés avec attention et intérêt.

## BANCO ITALO EGIZIANO

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

Correspondants

du Trésor Royal Italien

Toutes les Opérations de Banque.



## EN MARGE DU PROJET DE LOI SUR LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

## LA SIMULATION EN MATIÈRE DE DÉFICIENCE OCULAIRE

Nos lecteurs sont au courant qu'un projet de loi est actuellement en préparation pour la sauvegarde des intérêts des travailleurs contre les accidents de travail. On sait toute l'importance que présente cette réglementation tant pour les ouvriers que pour les employeurs. Nul doute que tous les points de ce projet sont l'objet de mûres études de la part des autorités compétentes. Mais il est une question, celle de la simulation, sur laquelle nous désirons attirer l'attention de ceux chargés de l'élaboration de ce projet. En effet s'il existe un organe du corps humain qui peut prêter facilement à la simulation, en cas d'accident c'est bien celui de la vue. Nos lecteurs liront donc avec intérêt l'étude que nous publions ci-bas due à la plume de Mr. V. Cocral et parue récemment dans un confrère parisien :

La capacité de travail d'un homme n'est pas autre chose que la somme des fonctions du corps humain.

Lorsqu'un organe appartenant à l'une de ces fonctions est lésé, il est donc nécessaire de rechercher si cette lésion retentit sur la manière dont s'effectue la fonction pour savoir si la dite fonction est amoindrie et, par suite, si la valeur économique du sujet est atteinte.

En matière de déficience oculaire prétendue, il convient donc de donner les explications techniques qui suivent :

## 10. Mesure de l'acuité visuelle.

En présence d'un blessé qui se plaint d'une diminution de l'acuité visuelle, l'oculiste procède :

- a) à un examen objectif de la partie externe des globes oculaires ;
- b) à l'examen des milieux et du fond de chaque oeil ;
- c) à la mesure de l'acuité visuelle.

Il nous suffit de signaler que :

Les résultats dépendent des qualités professionnelles du praticien, qui varient à l'infini.

Cependant, sur le troisième point, il est important de bien préciser la situation.

Le problème posé à l'oculiste est délicat, car si l'examen d'un globe oculaire lui fournit des données objectives scientifiquement constatées et établies, il n'en est pas de même de la mesure de l'acuité visuelle, pour laquelle il ne dispose que de

«moyens subjectifs,» c'est-à-dire reposant sur «da bonne foi du sujet.» Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser.

## ECHELLES D'ACUITE

Les moyens employés pour mesurer l'acuité visuelle sont purement subjectifs, ainsi que nous allons le voir.

Les oculistes se servent, en effet, pour cette détermination, «d'échelles d'acuité» qui se présentent sous l'aspect de tableaux comportant des lettres ou des signes imprimés, de différentes formes et de différentes grandeurs.

La dimension de ces lettres est telle qu'une vue normale, non corrigée par des verres, voit nettement les plus petites à une distance déterminée, qui est une constante de l'échelle.

La loi de croissance des autres lettres varie suivant les hauteurs et les distances.

L'acuité visuelle d'un sujet se détermine d'après la plus petite lettre qu'il peut voir nettement.

La plus ancienne et la plus connue de ces échelles est celle du docteur Monnoyer, dans laquelle la distance d'observation est fixée à 5 mètres, et l'angle sous lequel on voit la plus petite lettre à cette distance est fixée à cinq minutes.

L'acuité la meilleure est exprimée par le chiffre 1, puis on a les acuités décroissantes : 0,9, 0,8, 0,7, 0,6, 0,5, 0,4, 0,3, 0,2, 0,1.

\*\*\*

«L'emploi de ces échelles ne peut donner, même avec des sujets sincères, que des résultats approximatifs et qui ne sont pas constants.» En effet, il faudrait que les sujets examinés soient toujours placés dans des conditions identiques, pour que les solutions soient exactes et constantes. Or, il n'en est pas ainsi.

«La distance du sujet à l'échelle» n'est jamais rigoureusement égale à 5 mètres, le sujet est placé à peu près. De plus, il se contorsionne, penche le corps, la tête en avant, en arrière, de côté, surtout quand il cherche à tromper.

«L'éclairement de l'échelle» varie d'un jour à l'autre, et dans la même journée d'une heure à l'autre, selon que le ciel est plus ou moins nuageux, selon la direction du soleil, lorsque l'oculiste utilise la lumière du jour.

S'il fait usage de la lampe électrique, son émission lumineuse varie avec l'intensité du courant et aussi avec son état de vétusté, et sa situation par rapport au test.

Tout ceci explique le manque d'exactitude des résultats obtenus.

\*\*\*

De plus, quelle que soit l'échelle employée, «l'oculiste est obligé de s'en remettre aux réponses faites par le sujet qui, seul, peut dire s'il voit ou ne voit pas telle lettre ou tel signe», et de juger du degré de sincérité du sujet d'après ses constatations cliniques — contrôle assez incertain d'ailleurs, ainsi que le prouve l'expérience.

Si, pour des malades ordinaires, ce mode d'examen est admissible, parce qu'ils n'ont aucun intérêt à tromper leur médecin, «il n'en est pas de même avec les blessés, quelle que soit leur situation sociale».

Ainsi que le font apparaître les citations suivantes, tous les oculistes sont, en effet, unanimes à constater que l'esprit de revendication pousse tout blessé à simuler ou à exagérer lorsqu'il a l'espoir d'obtenir une indemnité.

\*\*\*

«Parmi les maladies simulées, dans le but de faire constater une incapacité, les affections oculaires sont toujours tenu un rang important».

«La simulation est de tous les âges et constitue», pour ainsi dire, «un des attributs de la race humaine» (Baudry) (1).

\*\*\*

«L'exagération est constante chez des blessés assurés ; il en est de même chez toutes les personnes, quelles que soient leur catégorie sociale et leur probité naturelle, qui ont été victimes d'un accident susceptible d'être indemnisé.» (Forgue et Jaudeau) (2).

«Et de fait, si certains ouvriers consciencieux ou n'étant pas assurés arrivent à feindre, après l'accident, un travail aussi utile que celui qu'ils donnaient précédemment, «la majorité» aura une tendance à exagérer le dommage subi et la réduction de capacité professionnelle, afin d'obtenir une indemnité plus forte.» (Terrien) (3).

(1) Les traumatismes de l'oeil. Edition 1904.

(2) Edition 1914.

(3) Annales de Médecine Légale, juin 1908.



«La simulation joue un rôle absolument capital dans les accidents «du travail.» L'espoir d'obtenir ou «d'augmenter une pension pousse «l'ouvrier à abuser celui qui l'examine. L'oculiste, peut-être encore «plus que le chirurgien général, a «à se défendre contre la «mauvaise «foi»; le symptôme fonctionnel «jouant dans sa spécialité, un rôle «essentiel et parfois exclusif». (Imbert-Oddo-Chavernac). (4).

\*\*\*

L'exagération est évidemment plus fréquente que la simulation; il est, en effet, plus facile à un blessé d'exagérer une impotence fonctionnelle vraie que de la simuler.

Les auteurs donnent des chiffres assez concordants sur la proportion des simulateurs purs ou des exagérateurs.

«Baudry», qui, avant la loi sur les Accidents du travail du 9 Avril 1898, comptait 12 0/0 de simulateurs, en a compté depuis 34 0/0.

«Jacqueau» estime que sur 100 blessés, il y a 4 ou 5 simulateurs et 80 exagérateurs.

«Schmidt-Rimpler» en compte 85 0/0 et «Bollot» 75 0/0.

Ces chiffres proviennent de statistiques antérieures à 1914. Or, la conscience et la moralité n'ont hélas rien gagné depuis la guerre.

«Les dires d'un blessé ne peuvent donc être acceptés que sous bénéfice d'un contrôle rigoureux, surtout en matière de lésions oculaires».

Or, disent Imbert, Oddo et Chavernac, «c'est malheureusement l'examen subjectif, avec toutes ses incertitudes et ses imprécisions «qui doit le plus souvent déterminer l'opinion des experts».

Les docteurs Bichelonne et Cantonnet ont publié un ouvrage de 200 pages sur «Le simulateur devant l'expert ophthalmologiste».

Enfin, le docteur Roche, de Marseille, a écrit dans «Le Caducée,» un article très documenté sur ce sujet. Il dit notamment :

«L'acuité visuelle, malgré l'apparence mathématique que lui donne «sa mensuration en chiffres, n'a «absolument rien d'objectif. Entre «médecins, on peut bien l'avouer, «l'acuité visuelle n'est jamais autre, «chose que ce que veut bien nous «dire le patient».

«Les moyens que l'oculiste possède «de pour déjouer la simulation sont «extrêmement nombreux. Leur «grand nombre même indique bien

«qu'aucun n'est satisfaisant. «Il «faut en employer plusieurs car les «simulateurs sont plus adroits tous «des jours».

Or, en fait, beaucoup d'oculistes n'emploient que le procédé du verre convexe ou des verres cylindriques... qui est souvent connu des simulateurs et ne les dépiste pas toujours.

Assistant à des expertises oculaires «depuis trente ans», j'ai été tellement frappé par la nécessité d'établir un «contrôle» sérieux des dires des blessés, que j'ai mis à profit mes connaissances scientifiques pour créer divers appareils dans ce but.

L'expérience a prouvé combien j'ai eu raison, puisque, au cours des soixantes premières expertises, j'ai permis aux experts de prendre en flagrant délit 57 simulateurs ou exagérateurs, dont 5 faux borgnes et 3 faux diplopes.

J'ai cessé de tenir une statistique qui se serait amplifiée tous les jours et qui devenait sans intérêt, la preuve étant faite.

\*\*\*

C'est donc avec raison que, dans sa préface de l'ouvrage de MM. Bichelonne et Cantonnet, le méde-

cin inspecteur général Toubert a écrit : «Cet ouvrage sera consulté «avec fruit, «non seulement par les «ophthalmologistes», mais encore «par les médecins et peut-être même «par les magistrats qui ont à se «prononcer à la fois sur les résultats de l'expertise», et «sur la valeur de celle-ci».

Or, cette valeur est évidemment fonction de celle de l'expert, ainsi que des moyens et appareils employés. Ils sont évidemment parfaits, mais cependant MM. Bichelonne et Cantonnet ne croient pas inutile de formuler le conseil suivant (5):

«Une précaution très importante «est à observer, en tout examen où «l'on peut soupçonner la simulation «ou l'exagération : «Ne jamais faire «maladroitement une expertise (6), «car le sycophante est intelligent.»

Je pensais à cela en lisant, ces jours-ci, deux rapports d'expertise qui ont eu l'honneur d'être publiés dans un journal très spécial... et j'ai eu le sourire.

(4) Guide pour l'évaluation des incapacités. Edition 1923, p. 490.

(5) « Le simulateur devant l'ophthalmologiste expert ».

(6) Souligné dans l'ouvrage.

# BANQUE DE COMMERCE

N. Tépéghiosi & Co.

Société en Commandite par Actions-Fondée en 1920

CAPITAL AUTORISE .....	L.E. 200.000
CAPITAL VERSE .....	L.E. 160.000

Siège Social: Le Caire, 147, Rue Emad el Dine

Téléphones: Direction: Nos. 54700 et 55410  
Portefeuille, Change No. 41671

Succursale: à Alexandrie, 17, Rue Stamboul

Téléphones: Direction: No. 20932.

Changes, Marchandises, Recouvrements: No. 22370.

Portefeuille, Renseignements, Caisse: No. 28197. Titres, Positions: No. 24637.

## TOUTES OPERATIONS DE BANQUE:

Escomptes, Avances sur Valeurs publiques, sur Marchandises et sur Effets; Dépôts à Vue et à Echéance fixe; émission de chèques et Lettres de Crédit sur les principales villes de l'Egypte et de l'Etranger, etc.; etc.

Elle possède une branche spéciale pour les opérations de Bourse, Service spécial de Caisse d'Epargne et de coffrets à la disposition du public aux meilleures conditions.

N.B. — Les guichets de la Banque sont ouverts les après-midi même en été.



## EN MARGE DE LA CRISE ECONOMIQUE

## SUR LES MARCHÉS MONÉTAIRES

La nouvelle que l'Allemagne est sur le point de faire défaut sur la totalité des emprunts contractés par elle à l'étranger, y compris le Young et le Dawes, doit être envisagée en même temps que les indications que l'on reçoit de divers côtés relativement à une nouvelle crise possible de la monnaie allemande.

Le fait est que, depuis quelques jours, certaines d'entre les 70 ou 80 «séries» de la monnaie du Reich ont une tendance très nette à se désagréger. A Paris, notamment, malgré la fermeté du mark contrôlé ou officiel à fr. 14.48, on n'a pas manqué de constater la tenue franchement mauvaise du mark-billet à fr. 5.63. Par ailleurs, le fameux « Sperrmark » vient de fléchir de 3 francs à fr. 2.50 puis à fr. 1.50.

La situation apparaît d'autant plus précaire que les mesures de restrictions ont été renforcées concernant l'octroi de devises aux départs du Reich. Cela malgré l'annonce faite officiellement, il y a quelque temps, que les restrictions de changes allaient incessamment être relâchées.

On a maintes fois parlé de l'éventualité d'une crise du mark; les bruits ne se sont pas confirmés sur le terrain pratique. En sera-t-il de même cette fois ? Ne semble-t-il pas que la situation a dû devenir bien difficile pour pousser l'Allemagne à décider de répudier délibérément des engagements qui touchent directement le gouvernement britannique et aussi la place financière de Londres laquelle n'a cessé de demeurer, malgré toutes les difficultés, la seule source de crédits commerciaux dans laquelle le Reich a pu continuer à puiser pour faire face à ses achats de matières premières ?

Il semble que malgré une résistance de plusieurs années, la texture du système monétaire allemand, pour avoir été soumise à une épreuve trop longue et trop dure, finalement se désarticule. On a des indices précis que le problème de la monnaie du Reich est maintenant susceptible de se poser dans un avenir plus ou moins rapproché et cet événement intéresse évidemment l'Europe entière.

Nous paraissions devoir être bientôt en présence d'un développement brutal auquel on ne saurait attacher trop d'importance : il devra fatalement jaillir sur les rapports commerciaux et politiques entre l'Allemagne et les autres nations.

Un autre fait important retient notre attention sur le terrain monétaire.

Depuis plusieurs semaines, on remarque que les autorités monétaires anglaises ont empêché que le prix de l'or progresse de manière suffisante pour qu'une forte prime se manifeste à l'égard du dollar, ce qui signifierait des mouvements de métal de New-York. Il est certain qu'une action technique est quotidiennement prise par les gouvernements britannique et américain pour faire face au développement des achats de métal pour compte privé. Etant donné que le prix de l'or est maintenu officiellement à Londres et ce, sur la base du prix fixe de New-York, on ne peut pas concevoir que ces achats d'or pour compte privé soient «spectaculaires» comme il en est des forts courants de devises sur un marché de change normal.

Au surplus, on n'ignore pas que la production courante du monde alimente le marché de semaine en semaine — les arrivages sud-africains à Londres, à eux seuls, étant en moyenne de 1 million 200 mille livres hebdomadairement. A l'heure actuelle, cette production représente un facteur d'autant plus important que les prix mondiaux continuent à accuser une forte baisse tandis que le nombre et le volume des transactions commerciales internationales demeurent très réduits. Conclusion : les besoins de crédit sont sensiblement moindres et, partant, l'utilisation de l'or comme base du crédit est moins grande, dans l'état de crise actuel qui caractérise le monde.

Mais que se passerait-il en présence d'une reprise de l'activité économique ? Il est évident qu'une telle évolution entraînerait une demande immédiate pour l'or comme base du crédit.

On connaît l'état de thésaurisation de l'or qui se présente de nos jours.

Plusieurs observateurs en sont venus à se demander si la reprise économique est pratiquement possible dans les conditions actuelles du marché de l'or et si ce n'est point ce dernier marché qui, en fin de compte, mais sans que l'on s'en aperçoive directement, domine la situation économique que nous vivons maintenant. Cette thèse serait née de la constatation — assez logique — qu'aucune détente politique internationale n'est parvenue, depuis plusieurs mois, à influencer la tendance économique générale.

En conséquence, les milieux les mieux placés estiment que la reprise en Grande-Bretagne dépend en ordre principal de deux facteurs : la hausse des matières premières d'une part, et le rétablissement des affaires d'exportation vers les Etats-Unis d'autre part. Et l'on ne manque pas d'ajouter que les Anglais pourront de nouveau exporter vers l'Amérique dès que les matières premières auront haussé aux Etats-Unis.

De la sorte, le fameux problème se pose de nouveau : serait-ce la situation du marché de l'or qui est la résultante de la crise ou bien serait-ce la crise économique qui résulte de la situation du marché de l'or et de sa parité monétaire actuelle ?

Il ne vaudrait pas la peine de chercher réponse à ces questions si l'on n'envisageait pas tout de suite l'importance qu'elle peut avoir au point de vue pratique. Or, il est un fait certain : si la thésaurisation privée de l'or se poursuit et même se développe, c'est que les gens ne trouvent pas d'usage plus actif et plus utile pour le métal. Mais la thésaurisation est nettement antiéconomique. Essayer de rompre l'état de choses actuel est donc agir dans une direction parfaitement économique. Il semble que les Anglais s'emploient à cette action. \*\*\*

## THE LAND BANK OF EGYPT

SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE

fondée par Décret Khédivial du 10 Janvier 1905

Siège Social à Alexandrie

Capital : L.E. 1.000.000 — Réserves et Provisions : L.E. 806.000  
Prêts sur Hypothèques à long ou à court terme. — Acquisition des  
créances hypothécaires. — Acceptation de capitaux en dépôt avec  
ou sans intérêts.



# REVUE DE LA PRESSE ARABE

## Les relations commerciales égypto-nippones

Le ministre du Japon a rendu visite, mardi dernier, à S.E. Mohamed Mahmoud pacha en vue de renouer les pourparlers qui avaient été interrompus l'année dernière, touchant la suppression de la taxe supplémentaire de 40% sur les marchandises japonaises. A sa sortie de chez le Premier, le ministre du Japon, fit à l'« Ahram » les déclarations suivantes :

### LE BUT D'UNE VISITE

— Il n'y a pas de doute — dit le Ministre — que le principal but de ma visite au Président du Conseil est au sujet des relations commerciales entre l'Egypte et mon pays. D'ailleurs, tout mon intérêt ira de ce côté. Car, le Japon, voudrait revoir ses relations commerciales avec l'Egypte retourner à leur état naturel. Et ma conversation avec Mohamed Mahmoud pacha roula presque tout le temps à ce sujet. De mon côté, je poursuivrai mes démarches auprès du Ministre du Commerce.

### LE JAPON DEMANDE

#### L'EGALITE

— Quelles sont les doléances du Japon au sujet de cette taxe supplémentaire ?

— Le Japon ne demande qu'à être traité sur le même pied d'égalité que les autres pays. Ce qui veut dire autrement, que cette taxe supplémentaire soit supprimée. De son côté, le Japon est prêt à augmenter dans une grande proportion ses achats de coton égyptien.

### LES CONSEQUENCES

#### D'UNE TAXE

La conséquence de la répercussion de cette taxe sur les achats de coton égyptien a été néfaste : il y a deux ans, nous avions acheté à l'Egypte une quantité de 132.000 balles contre 47.000 balles pour l'année dernière, soit environ le 1/3. A noter que nous avons un réel besoin du coton égyptien, parce que nous cherchons à améliorer nos cotonnades.

Actuellement, le Japon veut, que sa balance commerciale avec l'Egypte — qui est depuis longtemps en faveur de l'Egypte — soit égale. Nous pensons que cette égalité n'y sera que lorsque cette taxe supplémentaire sera supprimée.

## LE TARIF DOUANIER SUR LES COTONNADES

— Quel est le point de vue du Japon en ce qui concerne la nouvelle majoration du tarif douanier sur les cotonnades ?

— Le Japon accueille favorablement cette décision du gouvernement égyptien pour protéger son industrie à peine naissante. Il se rend bien compte de la nécessité d'une telle majoration, car le Japon, avait agi de la sorte, au commencement de sa vie industrielle.

De son côté, le « Doustour », parlant de la visite du ministre du Japon à S.E. Mohamed Mahmoud pacha, écrit :

Le ministre du Japon tenterait un nouvel effort par suite des instructions qu'il a reçues de Tokio. Et au cas où l'Egypte consentirait à lui accorder certaines facilités, les autorités japonaises supprimerait certaines entraves qui s'opposent à l'entrée du coton égyptien au Japon.

### LE JAPON N'A PLUS

#### DE COTON

Nous croyons utile de rapprocher cette démarche de la décision prise par le gouvernement nippon pour le relâchement des mesures restrictives des importations du coton. Car, en raison de la durée de la guerre sino-japonaise, les stocks de coton se sont épuisés et les usines se trouvent dans une nécessité pressante de refaire leurs approvisionnements en ce produit.

### DES PROBABILITES

Sans aucun doute, nos exportations de coton au Japon augmenteront dans une proportion fort sensible au cours des mois prochains.

## Notre politique fiscale

C'est le « Mokattam » qui en parle dans un éditorial :

Nous savons très bien que la Caisse de l'Etat a besoin d'argent pour les nécessités de la défense nationale. Personne ne peut le contester. Mais, tout le monde désirerait avoir un programme ou un exposé sur la politique financière de l'Etat. Il faudrait que le gouvernement expose ses idées, afin que les contribuables puissent donner leur avis à ce sujet.

### UNE SITUATION CRITIQUE

Jamais la situation financière de l'Egypte n'a été comme elle l'est au-

jourd'hui. Les chiffres de la balance commerciale ne sont pas satisfaisants; les importations dépassent les exportations, et les prix du coton ont baissé à un niveau qui a semé la panique dans l'esprit des gens. Cependant plusieurs se plaignent de la stérilité du commerce et du marasme des affaires.

### OCCUPONS-NOUS

#### DES CONTRIBUABLES

Toute politique fiscale nouvelle devra prendre ces réalités en considération. La politique nouvelle ne doit pas être basée sur le fait que l'Egypte est riche et qu'elle a beaucoup d'argent de côté. Il ne faut pas seulement penser qu'il y a des individus et des groupements qui ne payent pas encore d'impôts. L'égalité est souhaitable, certes, et il ne faut pas toujours s'occuper de ceux qui ne paient pas, mais de ceux qui ont toujours payé.

N'oublions pas non plus, que les impôts ne sont pas payés par le principal intéressé. Car, le commerçant qui versera demain 1.000 livres d'impôts sur ses revenus; augmentera en conséquence ses prix de vente.

### UNE POLITIQUE FINANCIERE

#### RAISONNABLE

De toute façon, il nous faut absolument une politique bien franche et bien déterminée en ce qui concerne les impôts. Avant que le gouvernement n'impose des taxes nouvelles, il doit prouver qu'il a fort bien dépensé l'argent qu'il avait et qu'il ne fait pas des prodigalités. On n'est pas encore d'accord à ce sujet. Bien plus, un des ministres actuels a déclaré qu'il y a beaucoup à faire dans le domaine de l'économie, en dehors des traitements des fonctionnaires.

Ne perdons pas de vue que le contribuable ne se laisse pas persuader par le fait que le gouvernement a besoin de dépenser pour les nécessités de la défense nationale. Il faut prendre en considération beaucoup de faits afin d'élaborer une politique financière raisonnable et persuasive.

### LES DROITS SUR

#### LES IMPORTATIONS

Plus loin, le même journal ajoute à propos des deux décrets modifiant les droits sur les importations.

Aucune objection à faire sur l'augmentation des droits sur l'alcool. Quant aux droits sur le ciment, ils n'influenceront pas sur la quantité employée. Mais ils viennent à une heure où le mouvement de construction a beaucoup baissé.



# ÉCHOS ET NOUVELLES

## UN GRAPHIQUE MURAL SUR LE COMMERCE EXTERIEUR DE L'EGYPTE

Nous avons informé nos lecteurs de la parution imminente d'un graphique mural, édité par notre confrère, M. Nessim E. Misrahi, de l'Offices des Relations Commerciales d'Alexandrie, sur le commerce extérieur de l'Égypte durant les dix dernières années.

Nous venons de recevoir un exemplaire de cette publication qui est présentée d'une façon impeccable sous tous les rapports, et dont les diagrammes ingénieusement conçus et disposés mettent en relief le mouvement des échanges commerciaux entre l'Égypte et les principaux pays étrangers, au cours de chacune des années sous revue.

Les couleurs choisies sont le rouge et le vert : la première pour les importations et la seconde pour les exportations, cette dernière ayant été vraisemblablement inspirée par celle du drapeau national.

Les diagrammes ont été disposés à droite et à gauche du graphique, le milieu de celui-ci étant réservé à la balance commerciale de l'Égypte représentée par un dessin sous forme sphérique divisé en dix compartiments triangulaires. Ceux-ci convergent vers le centre pour reposer sur un écusson aux couleurs nationales.

Des flèches de couleurs vertes et rouges, allant en sens inverse, permettent de saisir du premier coup d'œil le progrès ou le recul de notre commerce extérieur, année par année.

En outre, pour faciliter la compréhension des dits diagrammes, deux tableaux analytiques présentent les chiffres des importations et des exportations par pays durant la période de 1929/1937 et 1913, ainsi que le pourcentage de chacun de ces pays par rapport au mouvement total annuel.

Un troisième tableau placé au centre, immédiatement au dessous de la sphère, donne les chiffres de la balance commerciale année par année, avec une décomposition de ces chiffres portant sur les marchandises, les métaux précieux et le tabac, à l'importation, et sur le coton, les métaux précieux et les autres produits, à l'exportation.

Dans son ensemble, ce travail constitue un document ayant une valeur consultative de la plus haute importance, pour tous les hommes d'affaires en Égypte et à l'étranger, ainsi que pour tous les instituts de recherches économiques, organisations privées et administrations gouvernementales.

Nous ne pouvons que féliciter M. Nessim E. Misrahi pour cette inté-

ressante initiative qui, nous n'en doutons pas sera appréciée à sa juste valeur par tous ceux qui, de près ou de loin, s'intéressent au progrès du commerce égyptien.

Des exemplaires peuvent être commandés à Alexandrie auprès du Secrétariat de l'Office des Relations Commerciales 10, rue de la Poste, Alexandrie Tél. 28292, et au Caire, 43, rue Madabegh, Tél. 55429, à Port-Saïd, 19, rue Mourad.

\*\*\*

## RECOLTE DE COTON EGYPTIEN

### Troisième estimation de la récolte

	Cantars
Coton à longue soie .....	3.569.963
dont Sakels .....	557.981
Coton à soie longue moyenne .....	156.637
Coton à soie moyenne ...	7.089.569
Scarto .....	192.693
<b>Total .....</b>	<b>11.008.862</b>

\*\*\*

## LES IMPOTS

La sous-commission du Conseil Economique Supérieur, chargée d'examiner le projet de loi relatif aux impôts et taxes, terminera ses travaux avant le 23 juin, date fixée pour le départ en Europe de S.E. Ismail Sedky pacha.

## CONSOMMATION LOCALE DE COTON ET GRAINES DE COTON

Du 1er septembre 1937 au 1er juin 1938 la consommation de coton à Alexandrie a atteint 115.133 cantars et à l'intérieur 276.964 soit un total de 392.097 cantars représentant le 4 pour cent de la quantité de coton arrivé à Alexandrie.

Celle de graines de coton a été de 901.870 ardebs contre 929.634 ardebs durant la même période de la saison précédente.

\*\*\*

## LES RECETTES DOUANIERES

Les recettes douanières pour l'exercice du 1er au 31 mai 1938 se sont élevées à L.E. 1.513.801 contre L.E. 1.545.862 durant le même mois de 1937, soit une diminution de L.E. 32.061.

	1938/39	1937/38
Import .....	421.911	527.266
Taxe additionnelle sur les export. ...	61.412	41.917
Importations .....	47.068	58.426
Droits de quai ...	51.661	58.800
Divers .....	15.662	16.024
<b>Total .....</b>	<b>597.714</b>	<b>702.433</b>
Tabac .....	578.337	536.800
Taxe additionnelle sur le tabac ...	51.047	47.671
Droits d'accise sur les produits im-		

## SOCIETE EGYPTIENNE FINANCIERE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE

« SEFINA » S.A.E.

23, SHARIA EL MADABEGH — LE CAIRE

autorisée par Décret Royal du 19 Février 1938,  
paru au journal Officiel du 5/3/38

Dépôts à vue et à terme fixe — Recouvrement et Escompte d'Effets —  
Emission de chèques sur l'Égypte et l'Étranger — Achat et vente de  
Billets de Banque et Monnaies Étrangères — Ouverture de Crédits  
Documentaires et simples — Ordres de Bourse — Dépôt de Titres —  
Encaissement de tous coupons — Titres et Obligations à lot au  
comptant et à terme.

CAISSE D'EPARGNE aux MEILLEURES CONDITIONS



portés .....	88.954	56.832
Droits d'accise sur les produits du pays .....	197.749	202.126
<b>Total .....</b>	<b>1.513.801</b>	<b>1.545.862</b>

Réparties par douanes les recettes douanières se présentent comme suit :

	1938/39	1937/38
Alexandrie .....	821.988	932.135
Caire .....	345.952	264.368
Suez .....	107.509	116.935
Port-Saïd .....	73.325	62.652
Damiette .....	272	320

D'une constatation sommaire, on relève que les droits de douane sur les importations sont en forte régression. (L.E. 105.355 et que c'est grâce aux droits d'accise sur les produits importés que ce déficit a pu être atténué).

Voici comparé avec la période correspondante de l'année 1937/38 le montant en livres égyptiennes des droits d'accise du 1er au 31 mai 1938.

**Produits importés**

Café .....	30.265	—
Sucre .....	338	3
Bière .....	522	1.154
Benzine .....	33.963	26.051
Kérosène .....	7.430	14.216
Huiles minérales .....	3.083	3.941
Alcool pur .....	5.881	5.049
Alcool rectifié .....	129	128
Allumettes .....	5.123	4.342
Briquets .....	22	386
Cartes à jouer .....	130	173
Ciments .....	1.068	1.389

<b>Total des produits importés .....</b>	<b>88.954</b>	<b>56.832</b>
--	---------------	---------------

**Produits locaux**

Vin .....	26	19
Sucre .....	111.695	126.008
Bière .....	167	3.011
Benzine .....	33.505	32.732
Kérosène .....	49	130
Alcool pur .....	15.684	7.158
Alcool rectifié .....	3.023	1.338
Allumettes .....	14.791	14.126
Ciments .....	18.459	17.259
Cartes à jouer .....	350	345

<b>Total des produits locaux .....</b>	<b>197.749</b>	<b>202.126</b>
--	----------------	----------------

<b>Grand Total .....</b>	<b>286.703</b>	<b>258.958</b>
--------------------------	----------------	----------------



**LES MINES DE FER A ASSOUAN**

L'Honorable député Atta Afifi bey avait demandé, au cours d'une réunion de la Chambre, au ministre des Finances, un exposé sur le projet d'extraction des mines de fer de la région d'Assouan.

S.E. Mohamed Mahmoud pacha a déclaré que le gouvernement n'a encore accordé aucune concession pour l'exploitation de ce projet. Toutefois, il autorisa simplement l'extraction des matières premières nécessaires à la fabrication des colorants.

D'autre part, celui qui a eu ce permis a été autorisé de se réserver la zone restante jusqu'en mai 1941.

On a été d'accord avec lui pour que, au cas où ses recherches seraient couronnées de succès, il devrait former, pour l'exploitation du minerai, une société égyptienne avec un capital de L.E. 100.000.

Jusqu'à ce jour, il n'a pu constituer cette Société.



**LES EXPORTATIONS D'OIGNONS**

Les exportations d'oignons ont été cette année des plus importantes. Elles s'élevèrent à 2.400.000 sacs contre 1.700.000 pendant la période correspondante de l'année dernière avec un excédent de 1.300.000 sacs.

Ajoutons que la nouvelle commande de 20.000 sacs passée par l'Allemagne a été déjà expédiée.



**CANAL DE SUEZ**

Une nouvelle réduction des tarifs de transit est actuellement étudiée par la Compagnie. La décision définitive ne sera pas prise avant le mois de juillet.

Rappelons que ces tarifs ont été abaissés en dernier lieu le 1er avril 1937 et ramenés à 6 sh. la tonne pour les navires chargés, 3 sh. la tonne pour les navires sur lest et à 6 sh. par passager.



**TRAMWAYS D'ALEXANDRIE**

**Arrêté désignant un Comité pour l'étude de la question du rachat des « Tramways de la ville d'Alexandrie » :**

**LE MINISTERE DE L'INTERIEUR**

Vu les articles 15 et 46 du Décret du 5 janvier 1890 instituant une Commission Municipale à Alexandrie, modifié par le Décret-Loi du 1er janvier 1935 ;

**ARRETE :**

Art. 1. — Il est désigné un Comité pour l'étude de la question du rachat des Tramways de la ville d'Alexandrie à l'effet de savoir si ce rachat est dans l'intérêt de la ville. Ce Comité est composé comme suit :

Président: S.E. Abdel Hamid Badawi pacha, Président du Comité du Contentieux de l'Etat.

Membres : S.E. Tarraf Aly bey, sous-secrétaire d'Etat au ministère des Communications ; S.E. Hamed Chawarby pacha, directeur général de la Municipalité d'Alexandrie; M. Edgar Gorra, le Conseiller Royal de la Délégation du Contentieux de l'Etat à Alexandrie; Moïse Dichy bey, contrôleur général des Recettes et des Dépenses de la Municipalité d'Alexandrie ; Hussein Saïd bey, directeur de la Ramleh Electric Railway.

Art. 2. — Le dit Comité présente un rapport au ministère de l'Intérieur contenant son avis sur cette question.

Fait, le 2 Rabi Tani 1357 (1er juin 1938).

(Signé) :

**Ahmed Loutfi El Sayed.**

**De la prudence**

C'est ce que conseille le « Mokattam » en parlant de l'augmentation des impôts. Voici ce qu'il écrit dans un éditorial :

**L'OPINION DE LORD CROMER**

Lord Cromer était un des ennemis les plus acharnés de l'augmentation des impôts. Il considérait comme une erreur une pareille initiative. Son opinion n'était pas inspirée par des considérations politiques, mais plutôt par des expériences d'ordre financier et par une profonde psychologie des peuples.

**ATTENTION !**

Il nous semble que l'administration financière du pays est sur le point d'être atteinte de la fièvre de l'augmentation des impôts. Les suites de cette fièvre ne sont pas heureuses. De toute façon, nous craignons que les charges nouvelles ne soient une cause de mécontentement, parce que la patience des peuples a des limites.

Nous croyons que l'augmentation des droits doit être faite avec beaucoup de prudence. Il faut étudier minutieusement la situation des habitants pour savoir exactement la capacité de leur paiement. Il serait préférable de laisser ce soin aux Chambres législatives. Leurs suggestions serviraient de base à la politique financière du pays. Nous craignons surtout la précipitation dans le traitement d'un sujet comme celui-ci. La question est grave parce que le pays traverse une crise financière. Les plaintes s'élevèrent de toutes parts. Les ressources sont restreintes, les dettes augmentent, les prix diminuent et la vie est chère, autant de symptômes d'un mal aggravé par les impôts.



# LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS DU CAIRE

## DU 4 AU 11 JUIN 1938

DESIGNATION DES VALEURS	4 juin 1938	11 juin 1938	DESIGNATION DES VALEURS	4 juin 1938	11 juin 1938
<b>FONDS D'ÉTAT</b>			<b>SOCIÉTÉS FONCIÈRES</b>		
Unifiée 4% .....	Lst. 101 3/4	102	Dom. Ch. Fadl, Jouiss. Frs.	96	95
Privilégiée .....	Lst. 95 3/4	95 9/16	Gharb. Land Cy., Act. ... Frs.	0 31/32	1
Bons du Trésor 4 1/2% ...	L.E. 104	104	Gharb. Land Cy., Fd. ... L.E.	0 7/64	0 7/64
Lots Turcs .....	Frs. 3	3	Anglo-Egypt. Land Allot. L.E.	3 7/16	3 7/16
Trib. d'Eg. 3 1/2% .....	Lst. 99 15/16	99 15/16	Sté Fonc. d'Egypte .....	Lst. 6 1/4	6 1/4
Tribut d'Eg. 4% .....	Lst. 102	102	Wadi Kom-Ombo, Act. ... Lst.	5 31/32	6 1/64
			Wadi Kom-Ombo, Fd. ... Lst.	32 1/2	33 1/2
			Anglo-Belgian Cy. ....	Lst. 0 29/32	0 29/32
<b>BANQUES</b>			<b>SOCIÉTÉS IMMOBILIÈRES</b>		
Agricult. Bank .....	Lst. 0 9/64	0 9/64	Union Foncière .....	Lst. 2 3/4	2 3/4
Agricult. Bank, Fond. ...	Lst. 33	33	Eg. Enter. et Dev. ....	L.E. 4 13/32	4 15/32
Crédit Agr. d'Egypte, Act.			Eg. Enter. et Dev. Fd. ...	L.E. 0 5/16	0 5/16
Ord. ....	P.T. 460	460	Cairo-Héliopolis .....	Frs. 274	274 1/2
National Bank .....	Lst. 35 27/32	35 15/16	Cairo-Héliopolis, Fd. ...	L.E. 10 5/32	10 5/32
Crédit Fon. Egypt. Act. Frs.	630	679	Cairo-Héliopolis, Ob. ...	Frs. 531 3/4 ex	530
Crédit Foncier Fd. 1/10 ...	Frs. 1275	1275	Egypt. Delta Land .....	Lst. 1 1/64	1 3/64
Crédit Fon. Ob. lots 1903	Frs. 323	320 1/2 ex	New-Egyptian Cy. ....	Sh. 14/4 1/2	14/9
Crédit Fon. Ob. lots 1911	Frs. 295	295 ext.	Sté. Im. Gare Caire .....	L.E. 3 13/32	3 13/32
Crédit Fon. Obl. 3 1/2% ...	Frs. 525	525	Koubbeh Gardens .....	L.E. 1 5/8	1 5/8
Crédit Fon. Ob. 3% .....	Frs. 470	470	Cairo Suburban Land ...	L.E. 2 3/4	2 3/4
Crédit Fon. Ob. 3 1/2% Em.					
1937 .....	L.E. 94,90	95	<b>SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES</b>		
Banque d'Athènes .....	Frs. 9	9	Crown Brewery .....	Frs. 127 v.	127
Sté. An. Belgo-Egyptien-			Cie. Frigorifique .....	L.E. 5 5/8	5 5/8
ne, Part Soc. ....	Fr. 49 1/2	49 1/2	Sté. Eg. Irrig., Act. ....	L.E. 1 29/32	1 15/16
Land Bank, Act. Ord. ...	Lst. 4 1/64	4	Mânure Cy. ....	L.E. 1 1/2	1 1/2
Land Bank, Fond. ....	Lst. 37 3/4	37 1/2	Salt and Soda .....	Sh. 41/9	41/10 1/2
Land Bank Ob. 3 1/2% ...	Frs. 457 1/4	457 1/4	Port-Said Salt .....	Sh. 39/-	40/3
Land Bank, Ob. 4% .....	Frs. 70	70	Egyptian Markets .....	Sh. 26/1 1/2	26/1 1/2
Land Bank, Ob. 4 1/2% 1930	P.T. 738	738	Anglo-Eg. Oilfields, Act. Lst.	2	2 1/64
Land Bank 5% 1926 .....	Lst. 105	105	Suc. et Raf. Eg., Ord. ...	Frs. 120 a.	120 3/4
Land Bank 5% 1927 .....	L.E. 102 1/2 ex	102 1/2 ex	Suc. et Raf. Eg. Priv. ...	Frs. 113	112 3/4
Ranque Misr .....	L.E. 6 1/4	6 3/8	Suc. et Raf. Eg., Ob. ...	Frs. 476 a.	475 a.
Bq. Com. Grèce, Act. ...	Frs. 18 1/2 exc	18 1/2 exc	Suc. et Raf. Eg., Fd. ...	L.E. 2 31/32	2 31/32
Mortgage Bank of Pa-			Elect. Light & Pow .....	L.E. 17 3/4 exc	17 3/4 exc
lestine Act. Ord. ....	L.E. 5,53 n.	5,53 exc.	Elect. Light Pow Jss. ...	L.E. 13 3/4 exc	13 3/4 n.
Ob. 5% 1938-56 s. U.V.W.	L.E. 97,60 a.	97,60 a.	Industrie du Froid, Act. L.E.	4 25/32	4 11/16
Ob. 5% 1939-56 série X.	L.E. 97,60 a.	97,60 a.	Filature Nationale Ord. Lst.	8 15/32	8 1/2
Ob. 5% 1941-56 série Y.	L.E. 96,40 a.	96,40 a.	Cairo Sand Bricks .....	Lst. 3 1/2	3 1/2
			Imprimerie Misr .....	L.E. 6 3/4	6 3/4
			Sté Misr Egr. Coton ...	L.E. 4 v.	4
			Plâtrière Ballah .....	L.E. 4 1/4	5 1/64
			Alexandria Pressing .....	Lst. 7 13/32	7 13/32
			«Al Chark» Cie. Ass. sur		
			la Vie .....	L.E. 6 9/32	6 9/32
			Soc. Ciments Portland		
			Tourah .....	P.T. 1005	1000
			Sté Misr Fil. et Tiss. Act. L.E.	5 5/16	5 5/16 v.
			The As. Cotton Ginners, Lst.	0 39/64	0 5/8
<b>EAUX</b>			<b>HOTELS</b>		
Eaux Caire, Act. ....	Frs. 126	127 1/2	Gd. Hôt. Eg. Nung. ....	Lst. 16 3/8	16 3/8
Eaux Caire, Jouiss. ....	Frs. 374	363	Gd. Hôt. Ob. Série A. ...	Lst. 104 excn.	104 excn.
Eaux Caire, Fond. ....	Frs. 2560	2560	Up. Eg. Hot., Nouv. ...	L.E. 1 25/64	1 25/64
Eaux Caire, Obl. 4% .....	Lst. 98 1/2 exc	102 1/4	Up. Eg. Hot., Ob. 5% ...	L.E. 86	86 a.
Eaux Caire, Obl. 4% .....	Lst. 98 1/2 ex	102 1/4	Egyptian Hot., Ord. ....	Lst. 1 7/16	1 3/8
			Egyptian Hot., Priv. ...	Lst. 9 excn.	9 1/2
<b>TRANSPORTS</b>					
Anglo-Am. Nile Cy. ....	Lst. 1 13/64	1 13/64			
Aut.-Om. Caire, Act. ...	L.E. 4	4			
Aut.-Com. Caire, Fd. ....	L.E. 1	1			
Menzaleh Canal, Act. ...	P.T. 168 excn.	168 n.			
Ch. Fer Kéneh, Act. ....	Lst. 25 21/32	25 21/32			
United Egypt. Nile .....	L.E. 1 15/32	1 15/32			
Ob. Suez 3% 2e. série ...	Frs. 554	560			
Ob. Suez 3%, 3e. série ...	Frs. 538	549			
Suez 5% .....	Frs. 582 1/2	584			
Trams Alex., Div. ....	Frs. 216 excn.	225			
Trams Aiex., Act. Jouiss. Frs.	25 excn.	24 1/2			
Trams Alex., Ob. 4% ...	Frs. 480 excn.	480 excn.			
Trams Caire, Parts Soc. Frs.	70 1/2	71 1/4			



# LES FLUCTUATIONS DE LA BOURSE DES VALEURS D'ALEXANDRIE

DU 4 AU 11 JUIN 1938

DESIGNATION DES VALEURS	4 juin 1938	11 juin 1938	DESIGNATION DES VALEURS	4 juin 1938	11 juin 1938
Empr. Municipal 1902 ... Lst.	103 1/2	103 1/2	Delta Lt. Rys., Priv. ... Lst.	1 1/32	1 1/8
Empr. Municipal 1919 ... L.E.	103	103 5/8	Alexandria Ramleh ..... Lst.	1	1
Land Bank Act. .... Lst.	4 1/64	4 1/64	Trams Alex., Div. .... Frs.	213 1/4	213 3/4
Land Bank, Fond. .... Lst.	37	37	Trams Alex., Jouiss. ... Frs.	23 1/4	23 1/2
Land Bank Obl. 3 1/2% ... Frs.	460	465	Trams Alex., Obl. 4% ... Frs.	481	484
Land Bank, Obl. 4% ... Frs.	70	70	Press. et Dépôts Act. ... L.E.	14 3/8	14 1/8
Commercial Bank ..... Lst.	1	1	Presses Libres ..... L.E.	8 1/8	8 1/4
Alexandria Water ..... Lst.	16 3/4	16 7/8	Net et Pressage ..... L.E.	7 11/32	7 13/32
Béhéra, Ord. .... L.E.	9 13/16	9 13/16	Alex. Pressing ..... L.E.	7 11/32	7 11/32
Béhéra, Priv. .... Lst.	5 11/32	5 11/32	Bonded War., Ord. .... Lst.	6	6
Urb. et Rurales ..... Lst.	2 19/32	2 19/32	Bonded War., Priv. .... Lst.	5 5/16	5 5/16
Urb. et Rurales, Fond. ... Lst.	0 1/2	0 1/4	Filature Nationale, Act. Lst.	8 7/16	8 15/32
Union Foncière ..... Lst.	2 11/16	0 23/32	Salt and Soda ..... Sh.	41/7 1/2	41/10 1/2
The Gabbarry Land ..... L.E.	2 1/32	2 1/32	Port-Said Salt ..... Sh.	38/4 1/2	40/3
La Gérance Imm. .... L.E.	3 3/4	3 3/4	Ass. Cotton Ginners ... Lst.	0 9/16	0 19/32

*Vous gagnerez du temps...*

avec

**OKAVA**

*Favourite*

*... et vous serez mieux rasé*

PT. 3 1/2 les  
5 lames

0,10 mm



# Chronique de la Bourse des Valeurs

Le 10 juin 1938.

L'éclaircie qui avait apparu à l'horizon de la politique internationale n'a pas été, malheureusement, d'une longue durée. De nouvelles complications viennent de surgir en Espagne. Une série d'attaques contre des navires britanniques qui furent coulés, provoquant de nombreuses victimes, a suscité l'indignation la plus vive en Grande-Bretagne. D'autre part, des avions inconnus ont violé la frontière française et ont procédé à des bombardements.

Ces incidents ont provoqué les plus sérieuses appréhensions. S'ils devaient continuer, si l'insécurité tragique des eaux et du ciel espagnols devait durer, il faudrait de nouveau se préoccuper du sort de la paix européenne. Nul n'ignore en effet que l'accord anglo-italien est en jeu. De l'exécution de ses clauses espagnoles qui n'ont pas encore été mises en vigueur deux mois après la signature de l'acte de Rome, dépend toute l'évolution de la situation internationale. Le problème est d'autant plus délicat que le rapprochement franco-italien, corollaire de l'accord Ciano-Perth, a été différé.

En plus de cela, le problème tchécoslovaque ne semble nullement avoir progressé dans la voie d'une solution. On relève dans la presse allemande de nouvelles attaques contre la Tchécoslovaquie, à la suite de la mise en vigueur du service militaire de 3 ans.

Ainsi la situation politique internationale n'a pas fait le moindre progrès dans la voie de l'amélioration. Les horizons demeurent aussi sombres et il semble qu'on épuise petit à petit tous les moyens pour un redressement de la situation.

Toutefois, il est permis d'espérer encore qu'une solution finira par être trouvée, car quoique l'on dise, nul pays n'a intérêt à faire la guerre et les pays à dictature moins encore que les autres.

Entretiens, la situation économique mondiale souffre de cet état de choses. Complètement absorbés par les événements internationaux, les dirigeants des pays ne peuvent s'occuper du redressement de l'économie de leurs pays, sans compter qu'il devient quasiment impossible de procéder à une entente économique mondiale, en vue de prendre les mesures nécessaires pour solutionner les nombreux problèmes qu'a suscités la crise économique mondiale.

Les marchés financiers mondiaux se sont ressentis de cette situation et l'on enregistre partout une abstention complète à toute

initiative. La méfiance, la crainte règnent partout. Nul n'ose s'engager dans une voie quelconque et si, d'une façon plus ou moins générale, les cours des valeurs font preuve d'une certaine résistance, par contre il n'existe aucune activité.

Enregistrons, néanmoins, en ce qui concerne les marchés des matières premières en général et du coton en particulier, une certaine reprise qui fut la véritable cause de la résistance opposée par les bourses financières à toute baisse importante des cours.

Notre marché s'est comporté dans ce sens et, malgré une absence presque totale de toute activité substantielle, les cours ont pu se maintenir généralement fermes, certaines valeurs ayant même enregistré une certaine reprise.

## FONDS D'ETAT

L'Unifiée a pu reprendre une partie des pertes antérieures et clôture à Lst. 102 contre Lst. 101 3/4. Par contre la Privilégiée demeure toujours faible et abandonne une petite fraction, terminant à Lst. 95 9/16.

## BANCAIRES

L'action National Bank acquiert quelques fractions clôturant à Lst. 35 15/16. L'action Crédit Foncier demeure assez ferme à frs. 679. Il en est de même du dixième qui clôture inchangé à frs. 1275. Les obligations à lots sont traitées ex-tirage et sont relativement fermes. L'émission 1903 à frs. 320 1/2 et l'émission 1911 à frs. 295.

La Banque d'Athènes n'a pas subi de changement demeurant à frs. 9. L'action Land Bank perd une petite fraction à Lst. 4. Il en est de même de la fondateur qui clôture à Lst. 37 1/2. L'action Banque Misr acquiert une fraction à L.E. 6 3/8.

## Eaux Transports et Gaux

La jouissance Eaux du Calre a de nouveau fléchi et termine à frs. 368 contre frs. 374. Le différentiel entre la Société et le Gouvernement égyptien qui a surgi au cours des pourparlers a été soumis au Contentieux de l'Etat. Ce dernier rédigera une note et l'ensemble de la question viendra devant le Conseil des Ministres.

L'action Anglo-American Nile est offerte à Lst. 1 13/64. Les obligations Suez demeurent assez fermes. Les 3 o/o clôturent à frs. 560 contre 554 et les 5 o/o terminent à frs. 583 1/2.

La question des tramways d'Alexandrie subit une nouvelle évolution. On parle maintenant de racheter le réseau de la ville et un Comité a été institué pour étudier la question. Le dividende n'a pas subi de changement demeurant à frs. 216, la jouissance, par contre, abandonne une petite fraction à frs. 24 1/2.

La part sociale Trams du Centre, bien qu'étant offerte, a acquis une petite fraction, à frs. 71, sur les cours de la semaine précédente.

## FONCIERES ET IMMOBILIERES

La jouissance Cheikh Fadl a encore fléchi et clôture à frs. 95 contre 96. L'action Gharbiéh Land, par contre, est plus ferme et termine en gain d'une fraction à L.E. 1. Il en est de même des autres valeurs foncières. L'action Société Foncière termine à Lst. 6 1/4 en bonne demande. L'action Kom-Ombo clôture à Lst. 6 1/64 en gain d'une fraction et la fondateur est inchangé à Lst. 32 1/2. L'ordinaire Béhéra est recherchée à L.E. 9 3/4. Quant à l'Union Foncière elle est également inchangée à Lst. 2 3/4.

Les valeurs immobilières furent dans l'ensemble assez fermes. L'Egyptian Enterprise gagne quelques fractions à L.E. 4 15/32. L'action Cairo-Héliopolis acquiert également une fraction à frs. 274 1/2. La fondateur termine inchangée à L.E. 10 5/32. La Delta Land clôture à Lst. 1 3/64 contre Lst. 1 1/64. Quant à la New-Egyptian elle avance d'une fraction à sh. 14/7 1/2, en bonne demande.

## INDUSTRIELLES

Ce compartiment a fait preuve d'une fermeté tout aussi satisfaisante.

La Salt & Soda à sh. 41/10 1/2 et la Port-Said Salt à sh. 40/3 gagnent quelques fractions. L'Oil-fields, bien qu'offerte à Lst. 2 1/64 est en gain d'une bonne fraction sur les cours de vendredi dernier. L'ordinaire Sucrieries gagne également une fraction à frs. 120 3/4. Par contre la privilégiée est légèrement plus faible à frs. 112 3/4, alors que la fondateur demeure inchangé à L.E. 2 31/32. La Filature nationale a également gagné une petite fraction à Lst. 8 1/2.

L'Associated Cotton Ginners est ferme à Lst. 0 5/8, en gain d'une fraction.



**THE UPPER EGYPT HOTELS**

Jeudi 9 Juin 1938, à 5 h. p.m., les actionnaires de cette Société se réunirent en Assemblée Générale, en continuation de la réunion qui avait eu lieu le 26 Mai écoulé. Comme on s'en souvient, à cette dernière assemblée, les comptes n'avaient pas été approuvés par la majorité des actionnaires.

Etaient présents à cette assemblée les mêmes actionnaires et administrateurs que précédemment. M. Delany présidait. Dès que la séance fut déclarée ouverte, M. Delany donna lecture d'une déclaration, dans laquelle il expliquait les raisons pour lesquelles il estimait n'avoir pu donner satisfaction aux demandes formulées par un groupe d'actionnaires avant la première assemblée. Il déclara notamment que ces actionnaires avaient demandé de porter à l'ordre du jour une motion pour le rachat des actions en Bourse en vue de réduire le capital de la Société. M. Delany estime que cette question devant être du ressort d'une Assemblée Extraordinaire il ne pouvait l'inclure dans l'ordre du jour de la réunion ordinaire. Quant à la question de la nomination d'un administrateur, il estimait qu'elle pouvait être discutée après l'assemblée.

Me. Castro répondit à M. Delany que la question du rachat des actions en Bourse avait été retirée avant l'Assemblée, mais que la nomination d'un administrateur était parfaitement du ressort de l'Assemblée Ordinaire.

M. Delany déclara ensuite que les actionnaires ayant refusé d'approuver les comptes, le Conseil d'Administration devait démissionner et il demandait qu'it us de leur gestion pour les administrateurs. Il demanda également qu'on procédât à la nomination des nouveaux administrateurs afin qu'on puisse procéder au transfert de la gestion.

Me. Castro au nom des actionnaires déclara qu'il ne fallait pas considérer le refus d'approuver les comptes comme un vote de méfiance à l'égard du Conseil, mais il constituait une simple mesure de pression pour amener le Conseil à donner satisfaction aux actionnaires. Il rendit hommage à l'activité du Conseil et le remercia pour les efforts qu'il a déployés dans l'intérêt de la Société. Quitus fut donnée au Conseil pour sa gestion.

Puis l'on procéda à la nomination des nouveaux administrateurs. Furent nommés comme nouveaux administrateurs S.E. Tewfick Doss Pacha, MM. Elie Mosseri, N. Teveghiosi et Ahmed Bey Seddik. Parmi les anciens administrateurs qui font parti du nouveau Conseil, figurent S.E. Sadek Henein Pacha, Sir John Home et M. Janig Chaker. Le nouveau Conseil comprend donc sept membres et sera présidé, croyons-nous, par M. Elie Mosséri.

Relevons que la plus parfaite courtoisie n'a pas cessé de régner pendant toute la durée des débats.

**POLITIQUE  
FISCALE**

(Suite de la page 6)

**Tableau :**

Alcool pur: 200 mills. par litre d'alcool absolu.

Ciments: 700 mills. par 1.000 kilos.

**II.****Décret modifiant le droit ad valorem établi sur toutes les marchandises importées.**

Nous, Farouk Ier, Roi d'Egypte,

Vu la Loi No. 61 de 1937 relative au délai de présentation au Parlement du projet de loi portant établissement du tarif douanier et du projet de loi en matière d'accise;

Vu le Décret en date du 12 mai 1932 établissant un droit ad valorem de 1 pour cent sur toutes les marchandises importées, ainsi que le Décret du 11 juin 1936 modifiant ce droit;

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et l'avis conforme de Notre Conseil des Ministres;

**DECRETONS :**

Art. 1. — Le texte du premier alinéa de l'article premier du Décret du 12 mai 1932 établissant un droit ad valorem sur toutes les marchandises importées, modifié par le Décret du 11 juin 1936, est remplacé par le texte suivant :

« Il sera perçu un droit ad valorem de 3 pour cent sur toutes les marchandises importées, en sus des droits auxquels ces marchandises sont actuellement assujetties ».

A partir de ce numéro, et pendant tous les mois de l'été, la «Revue Cotonnière» ne paraîtra que toutes les deux semaines. La prochaine chronique paraîtra dans notre numéro du 18 Juin 1938

**BOURSE DES MARCHANDISES D'ALEXANDRIE (Contrats)**

Livraisons	2/6/38		3/5/38		6/6/38		7/8/38		8/8/38		9/6/38	
	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.	O.	C.
<b>Sakellaridis :</b>												
Juillet .....	11.60	11.66	11.45	11.64			11.50	11.54	11.60	11.65	11.52	11.54
Novembre .....	12.09	12.25	12.—	12.30			12.10	12.22	12.32	12.38	12.35	12.33
Janvier .....	12.30	12.44	12.30	12.50			12.80	12.40	12.50	12.55	12.44	12.50
<b>Guiza 7 :</b>												
Juillet .....	11.19	11.26	11.10	11.29			11.57	11.27	11.32	11.48	11.46	11.34
Novembre .....	11.57	11.66	11.52	11.70			11.52	11.64	11.67	11.80	11.77	11.70
Janvier .....	11.63	11.75	11.59	11.27			11.64	11.70	11.79	11.87	11.80	11.76
<b>Achmouni :</b>												
Juin .....	8.82	9.—	8.88	9.07			8.91	9.03	9.4	9.26	9.22	9.18
Août .....	9.—	9.15	9.1	9.19			9.8	9.16	9.26	9.39	9.41	9.33
Octobre .....	9.24	9.38	9.30	9.37			9.28	9.33	9.38	9.55	9.54	9.52
Décembre .....	9.33	9.47	9.39	9.47			9.34	9.39	9.48	9.60	9.60	9.58
Février .....	9.39	9.55	9.43	9.52			9.45	9.45	9.60	9.67	9.61	9.66
<b>Graines de Coton :</b>												
Juin .....	4.78	48.9	48.8	49.1			48.7	50.1	50.5	50.9	50.9	51.1
Juillet .....	48.9	49.9	49.4	50.3			50.—	51.—	51.8	51.9	52.2	52.2
Novembre .....	52.8	53.4	53.2	53.8			52.9	54.3	55.1	55.2	55.5	55.2



# COMMISSION DE LA BOURSE DE MINET-EL-BASSAL

## BULLETIN HEBDOMADAIRE

Alexandrie, Jeudi à Midi le 9 Juin 1938

### COTON

#### EXPORTATIONS

	Arrivages Cantars	EXPORTATIONS										STOCK Cantars
		Angleterre		Continent		Extrême-Orient, Indes, Chine et Japon		Etats-Unis		TOTAL		
		Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	Balles	Cantars	
Cette semaine...	79.201	5.948	43.720	10.427	77.328	3.149	23.252	122	891	19.646	145.191	2.967.365§
Même sem. 1937	6.329	5.604	40.813	10.412	76.500	2.072	15.222	810	5.963	18.898	138.498	1.177.645†
" " 1936	2.779	8.075	59.280	9.342	68.763	3.168	23.389	225	1.649	20.810	153.081	1.492.754*
Dep. 1 <sup>er</sup> Sep. 1937	10.045.145	331.306	2.431.881	523.834	3.869.852	130.846	965.672	22.020	161.830	1.008.006	7.429.235	—
Même époque 1936	8.708.250	376.317	2.749.590	476.379	3.541.679	201.914	1.483.141	37.415	275.083	1.092.025	8.019.493	—
" " 1935	8.192.414	337.046	2.468.546	479.071	3.530.937	124.284	916.165	30.925	226.720	971.326	7.142.368	—

Y compris stock § au 1<sup>er</sup> Septembre 1937 Crs. 351.455 \* au 1<sup>er</sup> Sept. 1936 Crs. 488.888 † au 1<sup>er</sup> Sept. 1935 Crs. 442.708.  
 Consommation locale du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Juin 1938, Achmouni Cantars 52.874, Zagora 49.505, Divers 12.754.  
 Total Cantars 115.133 ; en outre Crs. 83.710 ont été reexpédiés à l'intérieur du pays. Ensemble 198.843 à déduire du stock.  
 Consommation à l'intérieur du pays du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Juin 1938 Cantars 276.964.  
 N.B. En dehors des Exportations ci-dessus il a été exporté par d'autres ports 2.442 cantars.

### GRAINES DE COTON

### TOURTEAUX

### HUILE de GRAINES de COTON

	Arrivages Ardebs	EXPORTATIONS				STOCK Ardebs	TOURTEAUX		Export. Tonnes
		Angleterre	Continent	Divers	TOTAL		Arrivages	Export.	
		Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Tonnes	Tonnes	
Cette semaine...	68.810	6.208	24	—	6.232	1.810.201 §	3.201	857	68
Même sem. 1937..	4.759	25.030	—	—	25.030	1.386.114 †	—	691	1
" " 1936..	22.545	5.040	—	—	5.040	910.971 †	434	3.154	—
Dep. 1 <sup>er</sup> Sept. 1937	4.651.755	2.725.435	146.020	16.915	2.888.370	—	91.184	181.142	2.327
Même époque 1936	3.921.312	2.525.230	14.864	—	2.540.094	—	71.436	176.310	11.568
" " 1935.	3.734.514	2.785.232	57.406	—	2.842.638	—	78.689	156.992	—

Y compris Stock § au 1<sup>er</sup> Septembre 1937.-Ard. 46.816 \* au 1<sup>er</sup> Septembre 1936-Ard. 4.896 † au 1<sup>er</sup> Sept. 1935. Ard. 19.095.  
 Consommation locale du 1<sup>er</sup> Septembre 1937 au 1<sup>er</sup> Juin 1938 environ Ard. 901.870 (\*) à déduire du stock.

Pour les Fèves, Orges, Blés, Lentilles, Maïs et Oignons. la consommation locale n'est connue respectivement que les 31 Mars et 30 Novembre.

### FÈVES

### ORGES

	Arrivages		EXPORTATIONS			STOCK Ardebs	Arrivages		Export. Ardebs
	Saïdi	Béhéra	Angleterre	Continent	TOTAL		Ardebs	Ardebs	
	Ardebs	Ardeb	Ardebs	Ardebs	Ardebs		Ardebs	Ardebs	
Cette semaine .....	878	—	—	1	1	30.665	7.350	847	
Même semaine 1937.....	730	41	—	—	—	17.776	5.644	3.555	
A partir du 1 <sup>er</sup> Avril 1938.....	24.532	334	532	699	1.201	—	20.933	847	
Même époque 1937.....	17.681	496	221	635	856	—	45.302	44.573	
Stocks au 1 <sup>er</sup> Avril 1938	Ard. 7.000						Ard. 4.000		
Stocks au 1 <sup>er</sup> Avril 1937	Ard. 455						Ard. 21.613		

### BLÉS

### LENTILLES

### MAIS

### OIGNONS

	Arrivages			Arriv.		Export.		Arrivages		Export.	
	Saïdi	Béhéra	Export.	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok	Crs. 108 Ok
	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs	Ardebs				
Cette semaine .....	18.626	45.551	—	55	—	387	—	11.612	16.114	—	—
Même semaine 1937.....	13.511	42.674	31.684	302	—	735	—	3.002	12.007	—	—
A partir du 1 <sup>er</sup> Avril 1938.....	142.973	74.694	253	3.149	38	36.242	1.385	982.825	726.642	—	—
Même époque 1937.....	340.293	79.796	51.357	3.504	—	96.125	65.883	800.020	782.837	—	—
Stocks au 1 <sup>er</sup> Avril 1938	Ard. 6.500		Ard. 3.500	au 1 <sup>er</sup> Déc. 1937		Ard. —	au 1 <sup>er</sup> Mars 1938		Crs. —		
Stocks au 1 <sup>er</sup> Avril 1937	Ard. 7.075		Ard. 243	au 1 <sup>er</sup> Déc. 1936		Ard. —	au 1 <sup>er</sup> Mars 1937		Crs. —		

N.B. L'année pour les Blés et les Lentilles commence le 1<sup>er</sup> Avril, pour les Maïs le 1<sup>er</sup> Déc. pour les Oignons le 1<sup>er</sup> Mars



# REVUE DU MARCHÉ DE GROS

Le 10 juin 1938.

Les marchés dirigeants furent un peu plus fermes au cours de la semaine sous revue et on a pu enregistrer une certaine reprise dans les prix tant du sucre que des céréales.

Notre place, tout en se maintenant assez ferme, a subi un certain relâchement en ce qui concerne certains articles.

## FARINES ET BLES

La cote à Chicago clôture à 70 cents contre 69 la semaine dernière. Celle de Liverpool est remontée à sh. 5/11.

Les nouvelles sur la récolte sont bonnes et rien ne fournit un encouragement à la spéculation de s'intéresser au marché si ce n'est le très bas niveau atteint qui est loin de celui de 1 dollar auquel M. Roosevelt ambitionne de stabiliser le blé.

L'annonce de bons achats par le Continent, notamment l'Italie, a fourni un certain stimulant.



Les prix locaux de la farine étrangère ont fléchi pour certaines qualités.

La farine australienne non dédouanée vaut toujours Lst. 10.5/-. La marchandise dédouanée cote Lst. 9.5/- plus les droits de douane qui demeurent inchangés P.T. 1175.

Par contre les prix de la farine américaine ont baissé quelque peu. Ainsi la farine non dédouanée vaut Lst. 15.-/- contre 15.5/- pour le Gold Medal et Lst. 15.5/- contre 15.10/- pour le Northern King.

La marchandise dédouanée vaut P.T. 175 contre 176 pour le Gold Medal et P.T. 176 contre 177 pour le Northern King.

Le stock de farine dans les Bonded d'Alexandrie est de 8735 sacs contre 9779 sacs de la semaine dernière. Celui de Port-Saïd est de 925 sacs contre 1194 sacs.



La semaine pour le blé n'a présenté aucun trait saillant. Avec le mois de mai, qui fut le dernier de la saison, a pris fin une des périodes les plus troublées et aussi les plus riches en événements dans le marché du blé. Pendant ces quatre ou cinq semaines de vicissitudes de toutes sortes on a pu assister à des écarts de prix très importants, de P.T. 40—50 par ardeb, aussi bien dans le sens de la hausse comme dans celui de la baisse. La chute des prix a été aussi rapide que violente mais elle semble pour le moment arrêtée. On croit d'ailleurs, que le prix de P.T. 140 pour le hindi moyen, serait le palier, auquel le gouvernement voudrait voir le blé se stabiliser.

Le marché des céréales a été assez animé durant toute la semaine. car la minoterie a procédé à des achats plus généreux, que pendant la huitaine qui a précédé, retenue par la crainte de plus grands reculs. Elle continue d'ailleurs à observer une attitude de réserve car elle doit affronter une modeste demande de farines, en même temps que sa production va en augmentant.

Les arrivages de blé se sont élevés à un total de 33182 ardebs dont 9490 ardebs de blé béhéri et 23692 ardebs de blé Saïdi. En dernier lieu le blé moyen était vendu aux prix suivant : Hindi Saïdi P.T. 142 l'ardeb de 150 kilos; Baladi Saïdi P.T. 134, Hindi béhéri P.T. 137 et baladi béhéri blanc P.T. 128.

La société de Kom Ombo a vendu quelques milliers d'ardebs de son blé à P.T. 170 l'ardeb. Ce blé est trop cher pour être travaillé seul et on l'emploie pour le mélange avec les autres qualités dans la proportion de 20 à 30%.

## SUCRES

La Bourse de New-York débuta inchangée pour s'améliorer de plusieurs points par la suite. Une tendance plus animée semble régner dans le mar-

ché américain qui suivit une marche uniformément haussière pendant la plus grande partie de la huitaine.

La Bourse de Londres suivit une voie plus irrégulière, avançant assez vivement pendant la première partie de la semaine pour réagir partiellement par la suite.

La cote à New-York clôture à 183 cents contre 180. Celle de Londres termine inchangée à sh. 5/1.



Le marché du sucre pour le transit a fait preuve d'une activité réduite qui s'est reflétée surtout sur le prix de la marchandise prompte. En effet, tandis que la Syrie avait repris ses achats de sucre disponible qu'elle avait interrompus pendant quelques jours, la Palestine vient de les réduire fortement à la suite d'une augmentation de la taxe d'entrée de Lst. 2 1/2 par tonne, qui a été mise en vigueur à partir du 1er courant. Mais la Palestine, comme la Syrie, a besoin de sucre et devra s'approvisionner chez nous. On a dû faire une petite concession et accepter, cette semaine quelques ventes à Lst. 5.15/- la tonne franco Bonded.

Les cotations de l'origine n'ont pas varié. Java continue à offrir à Lst.



## "AL CHARK"

PREMIERE SOCIETE ANONYME EGYPTIENNE D'ASSURANCE-VIE

**Siège Social: En l'immeuble de la Compagnie**

15, Rue Kasr-El-Nil — Place Soliman Pacha  
14, Rue Soliman Pacha.

**Branches Pratiquées**

VIE - INCENDIE - RISQUES DIVERS

**CAPITAUX ASSURÉS AU 31 DÉC. 1937**

**L.E. 2.854.000**

**TARIFS AVANTAGEUX**

**COMBINAISONS INTÉRESSANTES**

**MAXIMUM DE GARANTIES**

**RÉSERVES INVESTIES EN EGYPTE**

**TOUS RENSEIGNEMENTS FOURNIS GRACIEUSEMENT**





5.10/- la tonne cif Port-Said, et la tendance reste indécise. Pour le moment on subit l'influence des marchés régulateurs qui sont déprimés par les ventes d'un caractère général. Il existe évidemment quelques facteurs en faveur de l'article, dont le plus important est son très bas prix. Notre place ne s'est intéressée que d'une manière très modérée aux affaires pour expéditions futures de la source, de sorte qu'il y a eu peu de transactions nouvelles à signaler pendant la semaine qui vient de s'écouler.

Les sucres égyptiens ont été bien demandés par la consommation aux prix connus, soit P.T. 240, le sac de 100 kilos pour le granulé-raffiné, P.T. 224 le sac de 80 kilos pour le concassé et P.T. 80 la petite caisse de 25 kilos pour les tablettes.

### RIZ

Le marché du riz a présenté un aspect beaucoup plus calme cette semaine, à la suite d'une contraction de la demande pour toutes les qualités. Le riz glacé notamment a été fort peu demandé pour l'exportation malgré l'avantage dont il jouit du fait du remboursement de la taxe d'entrée payée sur le cargo de Rangoon.

C'est du reste cette perspective d'une lenteur dans la consommation qui a retenu les rizeries dans leurs achats de riz loonzain de Rangoon pour lesquels elles se sont limitées. Nous ne croyons pas qu'elles dépassent les 6 mille tonnes en tout.

Les prix du marché sont plutôt irréguliers. Ainsi pour le glacé les rizeries d'ici demandent P.T. 148-150 le sac de 100 kilos. Les fabricants de l'intérieur offrent ce même riz à P.T. 142 le sac rendu fob Alexandrie et comme on le voit l'écart est assez

grand. Le riz mamsouh est en légère baisse, toujours par suite de l'insuffisance de la demande. La qualité égyptienne est offerte à P.T. 125 les 100 kilos tandis que le riz fabriqué avec du cargo de Rangoon vaut P.T. 118 le sac.

Le cargo est stationnaire avec affaires presque nulles.

Aucun changement notable n'est à signaler dans le marché du riz indien, pour lequel les cotations de l'origine, sont stables à Lst. 8 1/2 la tonne cif Port-Said. La marchandise disponible vaut Lst. 8 franco Bonded.

### SACS VIDES

Les prix de Calcutta sont de nouveau en baisse pour tous les sacs. Les lbs. 3 sont offerts à 70/- les 100 sacs cif Suez. Chez nous la livraison août-septembre est stationnaire à P.T. 4 4/40. L'intérêt du marché pour l'article est presque nul. Les achats de sacs à coton disponibles par le commerce sont aussi insignifiants.

Dans les sacs à oignons il n'y a pas eu de changements à noter. La demande de cet article est en sensible diminution mais son prix est stable à 42 paras.

Les prix des autres spécialités, pour la marchandise dédouanée sont stationnaires comme suit :

Sacs lbs.	Charg.	Disp. P.T.
2 1/4	38/—	2 10/40
2 1/2	43/—	2 22/40
3 1/4	58/9	3 12/40
5	85/—	5 8/40
5 (extra)	93/6	5 15/40

Le stock de sacs dans les Bonded de Port-Said est de 3.949 balles, contre 4.082 balles de la semaine précédente.

### CHAMBRE DE COMPENSATION

#### Le Caire

Semaine du 30 mai au 4 juin :  
Nombre des effets présentés à la Compensation : 10.740 d'un montant de L.E. 1.356.440.

Même semaine 1937 : 10.497 d'un montant de L.E. 1.626.368.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 219.066 d'un montant de L.E. 30.830.077.

Même période 1937 : 217.444 d'un montant de L.E. 36.154.308.

#### Alexandrie

Semaine du 30 mai au 4 juin :  
Nombre des effets présentés à la Compensation : 5.068 d'un montant de L.E. 936.746.

Même semaine 1937 : 4.888 d'un montant de L.E. 903.274.

Total du 1er janvier 1938 à ce jour : 113.454 d'un montant de L.E. 23.514.086.

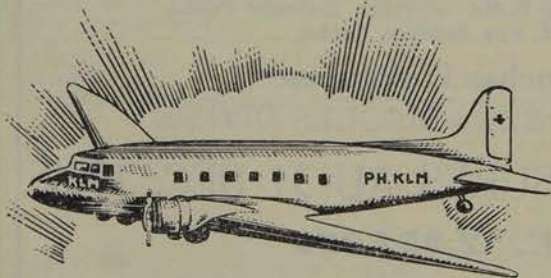
Même période 1937 : 116.297 d'un montant de L.E. 27.844.686.



### COMPAGNIE UNIVERSELLE DU CANAL MARITIME DE SUEZ

Les Actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale pour le lundi 13 juin 1938, à quatorze heures précises, Salle d'Iéna, 10, Avenue d'Iéna, à Paris.

L'Assemblée Générale est composée des Actionnaires propriétaires d'au moins vingt-cinq actions de capital ou de jouissance, ayant, au plus tard le mercredi 8 juin 1938, à quatorze heures, justifié au domicile administratif de la Compagnie, 1, rue d'Astorg, à Paris, du dépôt de leurs titres, soit dans les Caisses administratives, soit dans celles des correspondants de la Compagnie en France ou à l'étranger.



# KLM

ROYAL DUTCH  
AIR LINES

## 3 SERVICES PAR SEMAINE

EGYPTE-EUROPE — EGYPT-EXTREME-ORIENT

et vice versa

RAPIDITE - REGULARITE - CONFORT

AGENTS :

**F. VAN DER ZEE**

Alexandrie, 10, rue Chérif Pacha, Tél. 28655

**NETHERLANDS TRAFFIC AGENCIES**

Le Caire, 7, Sharia Manakh, Tel. 41559

C. I. EYRES Port Said, 23, Quai Sultan Hussein, Tél. 2500

DIACARIS SHIPPING AGENCY, Suez, Tél. 149